



NATIONS UNIES  
SENEGAL



# RAPPORT SUR LES RÉSULTATS 2021

CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
2019-2023 DU SENEGAL



MARS 2022



# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Abréviations fréquemment utilisées dans le document  | 4  |
| Avant-propos du Coordonnateur Résident   | 5  |
| Équipe-pays des Nations Unies au Sénégal   | 7  |
| CHAPITRE 1 : Principaux axes de développement au niveau national et régional   | 9  |
| CHAPITRE 2 : Appui du Système des Nations Unies pour la réalisation des priorités nationales de développement grâce au plan-cadre de coopération   | 13 |
| 2.1. Analyse des résultats du plan-cadre de coopération  | 13 |
| 2.2. Priorités, réalisations et produits du plan-cadre de coopération  | 15 |
| Priorité stratégique 1 : « Croissance économique inclusive et durable »  | 15 |
| <i>Effet 1 : D'ici 2023, les institutions en charge du pilotage de l'économie élaborent et mettent en œuvre des politiques sectorielles intégrées</i>  | 15 |
| <i>Effet 2 : D'ici à 2023, les populations vulnérables bénéficient des opportunités économiques pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et la création de richesse</i>                        | 18 |
| <i>Effet 3 : D'ici à 2023, les communes vulnérables renforcent leur résilience face aux effets induits du changement climatique et contribuent à la protection des écosystèmes</i>                     | 21 |
| Priorité stratégique 2 : « Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale »   | 24 |
| <i>Effet 4 : D'ici à 2023, les institutions en charge de l'éducation et de la formation mettent en œuvre des politiques efficaces et efficientes</i>   | 24 |
| <i>Effet 5 : D'ici à 2023, les populations sénégalaises les plus vulnérables ont un meilleur accès à des services intégrés de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité</i> | 30 |
| <i>Effet 6 : d'ici 2023, les populations les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale améliorée et d'une protection contre les violences, pratiques néfastes et discriminatoires</i>      | 34 |
| Priorité stratégique 3 : « Gouvernance, Paix et sécurité »   | 40 |
| <i>Effet 7 : D'ici à 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans l'offre de services publics</i>   | 40 |
| <i>Effet 8 : D'ici à 2023, les femmes, les jeunes et les groupes les plus vulnérables exercent pleinement leurs rôles, le contrôle citoyen dans les Politiques Publiques</i>                           | 46 |
| CHAPITRE 3 : Progrès réalisés par rapport à la promesse de « ne laisser personne pour compte »   | 51 |
| 3.1. Interventions conjointes en 2021  | 51 |
| 3.2. Appui aux partenariats et financement de l'Agenda 2030  | 53 |
| 3.3 Résultats des Nations Unies travaillant plus et mieux ensemble : cohérence, efficacité et efficience des Nations Unies   | 55 |
| 3.4. Aperçu financier et mobilisation des ressources   | 58 |
| CHAPITRE 4 : Priorités de l'équipe pays des Nations Unies pour l'année à venir   | 59 |

## Abréviations fréquemment utilisées dans le document

|               |  |
|---------------|--|
| <b>ADEPME</b> | Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises |
| <b>ANSD</b>   | Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie                      |
| <b>CLPA</b>   | Conseils Locaux de Pêche Artisanale  |
| <b>DGPSN</b>  | Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité Nationale     |
| <b>DPEE</b>   | Direction de la prévision et des études économiques                          |
| <b>GIE</b>    | Groupement d'Intérêt Economique  |
| <b>INFF</b>   | Cadre de financement national intégré  |
| <b>MDIPME</b> | Ministère du Développement Industriel et des PME                             |
| <b>MEN</b>    | Ministère de l'Education nationale   |
| <b>MEPC</b>   | Ministère de l'Économie du plan et de la coopération                         |
| <b>MGF</b>    | Mutilations génitales féminines  |
| <b>ODD</b>    | Objectifs de Développement Durable   |
| <b>PME</b>    | Petites et moyennes entreprises  |
| <b>PPP</b>    | Partenariats public-privé  |
| <b>PSE</b>    | Plan Sénégal Emergent  |
| <b>REFAN</b>  | Réseau des agricultrices du nord du Sénégal                                  |
| <b>RNU</b>    | Règlement national d'urbanisme   |
| <b>SNU</b>    | Système des Nations Unies  |
| <b>UNCT</b>   | Équipe de pays des Nations Unies au Sénégal                                  |
| <b>UNSDCF</b> | Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable    |
| <b>USD</b>    | Dollars américains   |
| <b>VBG</b>    | Violences basées sur le genre  |
| <b>WASH</b>   | Accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène                             |

## Avant-propos du Coordonnateur Résident



Au nom de toute l'Équipe Pays des Nations Unies au Sénégal, je suis heureux de vous présenter notre Rapport annuel 2021, qui inclut le travail conjoint du Système des Nations Unies (SNU) avec le Gouvernement du Sénégal et les partenaires. Nous remercions à cet effet, le Gouvernement à travers le ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, les Agences, Fonds, et Programmes des Nations Unies présentes au Sénégal, la société civile, le secteur privé ainsi que les partenaires de développement pour leurs contributions remarquables à l'atteinte des résultats collectifs que nous avons enregistrés en 2021.

En plus de refléter les réalisations collectives et les défis de la mise en œuvre de la troisième année d'exécution de notre Cadre de Coopération des Nations Unies 2019-2023, ce rapport couvre également les performances enregistrées dans le soutien croissant apporté par le SNU au Gouvernement du Sénégal, dans la réponse nationale à la pandémie de la COVID -19.

Il faut par ailleurs rappeler que l'année 2021 correspond à la troisième année de mise en œuvre de la Réforme du Système de Développement des Nations Unies adoptée le 31 mai 2018 par l'Assemblée Générale des Nations Unies à travers la Résolution A/RES/72/279. Le but de la réforme est de :

- Renforcer le leadership, l'efficacité, l'efficience et la redevabilité du Système de Développement des Nations Unies dans sa mission d'accompagner les pays dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
- Repositionner le Système de Développement des Nations Unies pour en faire une organisation plus réactive qui produit de meilleurs résultats pour les populations et la planète.

À la suite d'une année 2020 marquée par l'impact de la pandémie, 2021 a été malgré la persistance de la COVID-19, placée sous le signe de la relance socio-économique, dans l'esprit du « *Building back better* » post-COVID-19, porté par le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres. Cette reconstruction nécessite de changer les modèles de développement, en s'appuyant d'avantage sur les jeunes et les femmes, en mettant en place des systèmes de protection sociale complets et accessibles à tous, des systèmes fiscaux équitables, des emplois décents, et en renforçant la durabilité environnementale, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec un principe majeur de « *Ne Laisser Personne pour Compte* ».

Il faut souligner que c'est également dans le même esprit que le Gouvernement du Sénégal a procédé à un réaménagement des interventions de développement à travers le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accélééré (PAP 2A) 2019 – 2023, qui non seulement donne une réponse renforcée au choc de la pandémie, mais assoit également les bases d'une relance économique forte qui devrait maintenir le pays sur la trajectoire d'émergence initialement adoptée.

Pour donner un nouveau souffle à l'Agenda 2030 et aux Objectifs de Développement Durable (ODD) au Sénégal à la suite des conséquences de la pandémie, les efforts conjoints des agences du SNU au Sénégal ont permis de dégager un investissement de 243 135 917 dollars américains (USD). L'année 2021 a permis au Système des Nations Unies d'apporter de façon conjuguée à travers des initiatives et projets conjoints et des missions conjointes de terrain, son appui aux efforts du Gouvernement pour la réalisation des priorités nationales de développement.

C'est au titre du principe de la redevabilité, principe cher aux Nations Unies, que s'inscrit le présent rapport annuel au Secrétaire général par l'intermédiaire du United Nations Development Cooperation Office (UNDCO) et du Gouvernement du Sénégal sur la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement durable (UNSDCF) 2019-2023. Au demeurant, rappelons que les données utilisées sont collectées en temps réel via la plateforme UNINFO qui est un élément important de cette redevabilité du SNU et qui permet de faire le bilan des progrès collectifs accomplis en 2021 dans le soutien à la mise en œuvre du PAP2A, du Plan Senegal Emergent (PSE) et de l'Agenda 2030.

Les impacts de la pandémie au niveau socio-économique se faisant encore ressentir, nombreux sont les défis qui restent à relever en 2022. Toutefois nous restons forts dans la conviction qu'en continuant de conjuguer les

efforts de l'Équipe Pays des Nations Unies, en collaboration avec les partenaires au développement, nous parviendrons de manière cohérente et efficace à renforcer la qualité du soutien au Gouvernement dans la réalisation de ses priorités nationales de développement.

L'Équipe-Pays des Nations Unies au Sénégal s'engage à continuer à soutenir le Sénégal comme une référence mondiale, avec des pratiques exemplaires en matière de coopération, de bonne gouvernance et d'État de droit, ainsi que de pionnier dans l'adoption des réformes de l'ONU.



## Équipe-pays des Nations Unies au Sénégal

La composition de l'Équipe-pays au Sénégal (UNCT) est restée la même entre 2020 et 2021, sans arrivée ni de départ à la tête des agences. L'appui du SNU est resté constant en 2021 et les agences ont travaillé avec de nombreux partenaires de développement nationaux dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de coopération 2019-2023. A cet effet, conformément au plan de suivi évaluation qui prévoit au moins une mission conjointe de suivi chaque année, le UNCT a organisé en 2021 sa deuxième mission conjointe dans la zone nord du Sénégal, notamment les régions de Saint-Louis et de Matam.

Les principales conclusions issues de cette mission conjointes se déclinent comme suit :



- Renforcer la coordination régionale entre les agences des Nations Unies pour tirer parti des avantages comparatifs et de l'expertise des différentes agences et attirer d'autres partenaires ;
- Renforcer le dialogue et la coordination entre les autorités administratives et les Nations Unies et soutenir les plans régionaux de développement ;
- Renforcer l'engagement avec le Gouvernement pour la pérennisation et le passage à l'échelle des interventions ;
- Renforcer la collaboration entre agences autour d'une communication dans un esprit One UN, dans la zone nord.

Le SNU au Sénégal demeure un partenaire privilégié et crédible du pays, principalement à travers le « *Cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement durable* » (UNSDCF), et souhaite remercier le Gouvernement pour cette excellente collaboration.

Les agences du SNU souhaitent également renouveler leur reconnaissance et leur gratitude aux bailleurs de fonds qui ont rendu possible la réalisation des activités du UNSDCF en appui au Plan de développement national du Sénégal, à savoir le Plan Sénégal Emergent (PSE) et de son plan opérationnel le PAP2A.

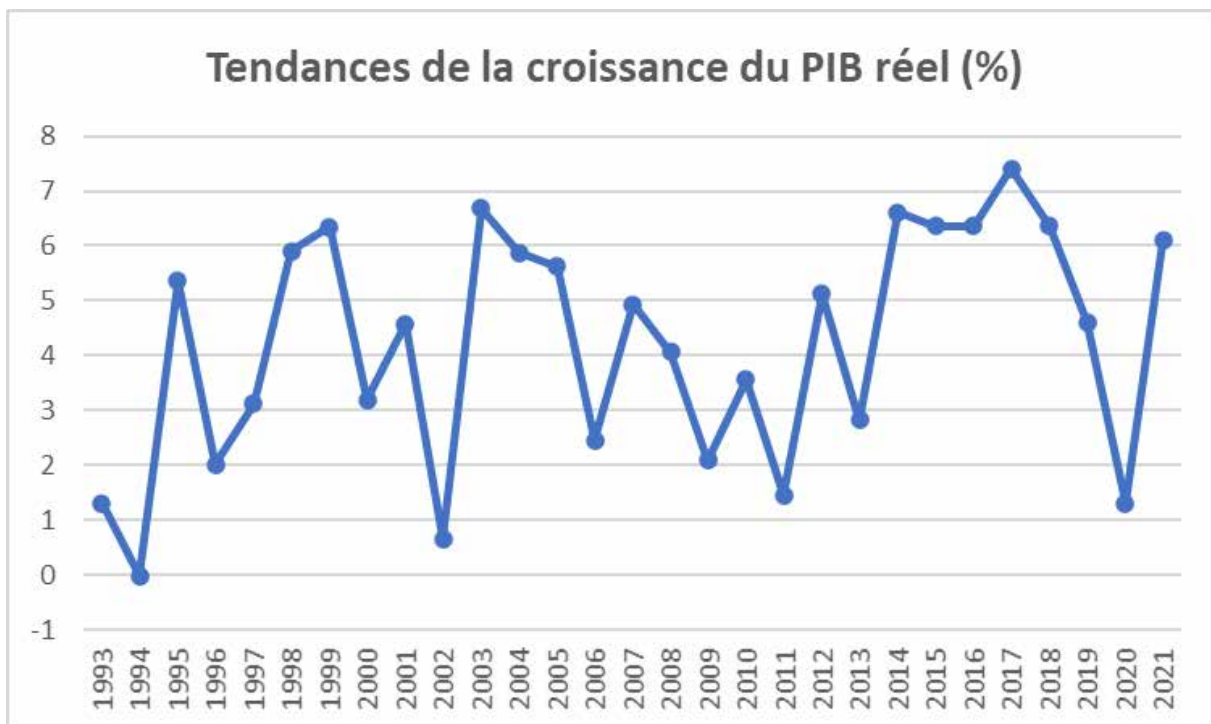


Les principaux Partenaires financiers et techniques au développement du SNU en 2021 sont entre autres, l'Agence belge de développement (ENABEL), l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département de l'État américain (PRM), l'Agence des États-Unis pour le développement (USAID), l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA), la Banque Mondiale (BM), l'Union Européenne (UE), le Fond Mondial pour l'Environnement (GEF), le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies, le Canada, les États-Unis, la France, le Japon, le Luxembourg, la Suède, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Alwaleed Bin Talal Foundation, Orange SONATEL, le Partenariat Mondial pour l'Education (GPE) et BNP Paribas.



# CHAPITRE 1 : Principaux axes de développement au niveau national et régional

Comme d'autres pays, le Sénégal n'a pas été épargné par la pandémie de Covid-19 qui, en 2020, est rapidement passée d'une urgence sanitaire à une crise socio-économique, perturbant les chaînes d'approvisionnement et exacerbant les vulnérabilités préexistantes. De plus, les effets de la Covid-19 se sont fait ressentir principalement en 2020, érodant une grande partie des progrès accomplis vers la réalisation des ODD et des priorités du PSE, tout en augmentant le taux de pauvreté. En effet, les progrès dans plusieurs ODD, notamment dans les domaines sociaux et environnementaux (tels que les ODD 1, ODD 3 et ODD 4) ont été largement impactés par la crise en 2020. Le PIB réel du Sénégal a fortement chuté à 1,3 % en 2020 contre 4,6 % en 2019 selon l'Agence Nationale de la statistique et de la démographie (ANSD). Néanmoins, il convient de noter que le Sénégal a évité une récession en 2020, contrairement à de nombreux autres pays.

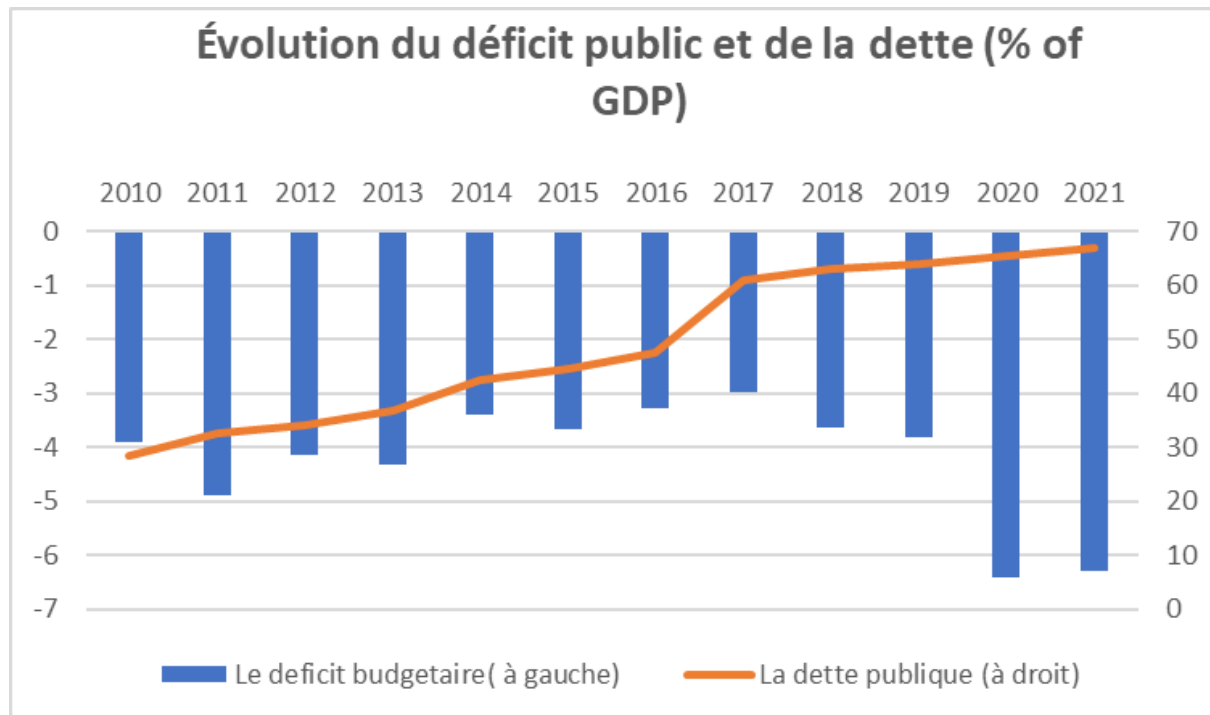


En 2021, l'économie sénégalaise a montré une grande résilience grâce au dynamisme des activités des secteurs secondaire et tertiaire, ainsi qu'une hausse de la demande intérieure et des investissements. Cela s'est traduit par une croissance du PIB réel de 6.1%, selon les estimations de l'ANSD. La reprise économique a été facilitée par une réponse proactive de l'État à la pandémie à travers le Plan de Résilience Économique et Social (PRÈS) et le PAP2A lancé en 2020 pour amortir les effets de la Covid-19 sur la vie des personnes les plus pauvres et renforcer la résilience socioéconomique.

Dans l'optique de construire un système socio-économique plus inclusif, résilient et durable, l'État du Sénégal a mis en œuvre le PAP2A qui est stratégiquement orienté vers des objectifs de développement endogènes afin de limiter les chocs extérieurs. Entre autres, le PAP2A met l'accent sur la sécurité alimentaire et l'autonomie sanitaire et pharmaceutique. Pour atteindre les objectifs du PAP2A, le Gouvernement envisage une plus grande participation et un investissement du secteur privé, ce qui contribuerait également à préserver les finances publiques. Afin de faciliter l'engagement du secteur privé, la loi sur les partenariats public-privé (PPP) a été mise à jour en 2021.

Le Gouvernement à travers le PRÈS souhaite mobiliser une plus grande part d'investissements privés, pour la création massive d'emplois, notamment à travers la mise en place des projets phares du PSE comme les zones économiques spéciales, les plateformes industrielles intégrées, les agropoles intégrées et compétitives et un hub minier régional. Pour l'ensemble de ces grands projets, le Gouvernement et le SNU ont réussi, dans le cadre du Programme de Partenariat Pays ONUDI-SENEGAL, à mobiliser plus d'un milliard USD auprès des partenaires au développement, notamment les banques de développement. Ces fonds seront principalement gérés par le Gouvernement du Sénégal en vue de la mise œuvre progressive des projets industriels au cours des prochaines années. Ainsi, la plateforme industrielle internationale de Diamniadio (P2ID) inaugurée par le Président de la République le 22 novembre 2018, après un investissement de l'Etat de 40 millions USD, accueille déjà une quinzaine d'entreprises ayant investi plus de 60 millions USD et plus de mille emplois sur 13 hectares. Le 6 juillet 2021, le Président de la République a lancé son extension destinée à 30 hectares supplémentaires pour accueillir plus de 25 nouvelles entreprises sur la base d'un nouvel investissement public de 110 millions USD. Avec le développement de pôles régionaux de transformation agro-industrielle appelés "agropoles" dans toutes les régions du pays au Sud, Centre, Nord, Ouest et Est, pour un investissement total d'environ 450 millions USD, les chaînes de valeur agricoles devraient aussi être modernisées permettant la création massive d'emplois à forte valeur ajoutée à toutes les étapes de la chaîne : de la production, à la commercialisation des produits, en passant par leur transformation. L'industrialisation dans les secteurs moteurs de croissance et la promotion du numérique sont des fondements pour la transformation structurelle de l'économie. Toutefois, un écosystème favorable à l'éclosion d'entreprises industrielles capables de créer de la richesse, des emplois et de booster les exportations est essentiel. Pour cela, la nouvelle Politique et Stratégie d'Industrialisation du Sénégal pour 2021-2035 adoptée en octobre 2021 guide les priorités pour le développement industriel d'ici 2035, notamment l'agro-industrie, la transformation minière, la production pharmaceutique et les hautes technologies. Pour sa mise en œuvre la BAD a approuvé en novembre 2021 un prêt de 305 millions USD pour un Programme d'appui à l'accélération industrielle, à la compétitivité et à l'emploi et un Programme de désenclavement des zones agricoles et minières du Nord du pays.

Concernant les finances publiques, le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 964,3 milliards FCFA, soit 6,3% du PIB en 2021, contre un déficit de 6,4% du PIB en 2020 selon la Direction de la prévision et des études économiques (DPEE). Les recettes totales sont passées de 2 842,7 milliards FCFA en 2020 à 2 979,4 milliards FCFA en 2021. Par conséquent, la légère amélioration du déficit budgétaire de 2020 est attribuable aux dépenses publiques qui sont demeurées élevées à 3 943,6 milliards FCFA en 2021 contre 3 745,7 milliards FCFA en 2020. La pression fiscale au titre de l'année 2021 est ressortie à 16,9% du PIB contre 16,7% l'année précédente.



Compte tenu des déficits budgétaires plus importants enregistrés en 2020 et 2021 en raison de la hausse des dépenses publiques pour atténuer l'impact de la pandémie, la dette publique a augmenté. Elle est estimée à 10

297 milliards FCFA en 2021 (soit 67,1 % du PIB) contre 8 903,3 milliards FCFA un an auparavant. D'après la DPEE, la dette extérieure a constitué 82% du total en 2021 et son service était estimé à 535 milliards en 2021, et représentaient respectivement 18,8% des recettes budgétaires et 15,6% des exportations de biens et prestations de service. Malgré la détérioration des finances publiques, le Sénégal reste exposé à un risque modéré de surendettement selon l'évaluation du FMI.

Le cadre de financement national intégré (INFF) a été lancé en novembre 2020. La mise en œuvre de ce cadre est en cours avec l'appui du SNU et des autres partenaires de développement. La réussite de cet exercice révélera les moyens de surmonter les défis de la mobilisation des financements pour le développement. De plus, l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie de recettes à moyen terme (SRMT) en cours et l'élargissement de l'assiette fiscale permettraient d'assainir les finances publiques et de soutenir l'atteinte des objectifs du PAP2A et du PSE.

Le déficit du compte courant s'est détérioré de 1 532,3 milliards FCFA en 2020 à 2 037,3 milliards FCFA en 2021.

En termes de perspectives socioéconomiques, la forte dynamique de croissance amorcée en 2021 s'est poursuivie en 2022. Cependant, des risques pesant sur les perspectives de croissance économique du Sénégal sont apparus. Cela inclut la guerre en Ukraine, qui a fait monter en flèche les prix des principales importations telles que les prix du pétrole et des céréales. Ceci pose des risques pour la sécurité alimentaire en augmentant le coût de la vie, et en affectant négativement la demande intérieure, qui contribue à environ 70 % du PIB. De plus, un ralentissement de l'activité économique chez les principaux partenaires commerciaux du Sénégal, comme le Mali qui a été frappé par les sanctions de la CEDEAO, entraverait également la croissance. Par conséquent, le FMI a révisé sa projection de croissance du PIB réel pour le Sénégal en 2022 de 5,5% à 5%.

Néanmoins, l'exploitation du gaz et du pétrole attendue en 2023 soutiendra la croissance économique et améliorera les finances publiques. Par ailleurs, la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) en janvier 2021 est une aubaine pour la transformation structurelle à travers la promotion des exportations du Sénégal. Le Conseil présidentiel de décembre 2021 a été l'occasion pour les parties prenantes nationales, y compris l'opposition et la société civile, de discuter d'un projet de loi sur la gestion des ressources du secteur pétrolier et gazier. La ZLECAF est la plus grande zone de libre-échange du monde. Ce grand marché d'un milliard de personnes crée de grandes opportunités pour les entreprises africaines et a la capacité de sortir des millions de personnes de la pauvreté s'il est pleinement exploité. Cela nécessitera cependant un renforcement des capacités, une infrastructure et un environnement commercial améliorés, ainsi qu'une connectivité abordable.

D'un point de vue environnemental, la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et Développement Durable (LSEDD) 2021-2025 a été signée en décembre 2021. En termes d'émissions de gaz à effet de serre, une baisse de 7% des émissions liées à l'énergie a été observée selon une analyse de l'OCDE publié en mai 2021.

Le Sénégal a aussi élaboré son plan d'action national de mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux de droits de l'Homme pour la période 2021-2024. Le pays s'est doté d'une stratégie nationale des droits de l'Homme (SNDH) qui s'inscrit dans le contexte de mise en cohérence des politiques publiques avec le PSE et qui servira d'outil par lequel l'État du Sénégal contribuera plus efficacement au respect des droits de l'Homme à l'horizon 2035.

Les difficultés à réaliser les droits économiques et sociaux, notamment l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le droit à un environnement sain, l'accès à un habitat décent et la sécurité humaine constituent des défis permanents. Parmi les défis apparus au cours de l'année écoulée, il est possible de citer :

- Le taux de chômage qui est passé de 17% en 2019 à 24.1% en 2021.
- La montée de l'inflation de 0,64% 2019 à 2,94% entre la fin 2019 et juin 2021, aggravée par la hausse du taux de chômage surtout chez les jeunes, et qui pèse sur la population et notamment les plus vulnérables.
- La montée de la migration irrégulière qui constitue un risque humanitaire. À la fin du mois d'août 2021, le projet de l'OIM sur les migrants disparus a enregistré 949 personnes, dont 177 femmes et 50

enfants, mortes ou disparues depuis le début de l'année alors qu'elles se dirigeaient vers les Canaries. D'un point de vue humanitaire également, les inondations d'août 2021 ont été particulièrement violentes, et posent le problème de la faible prise en charge humanitaire des populations affectées.







Dans le contexte régional, les menaces de sécurité se sont multipliées dans toute l'Afrique de l'Ouest en raison de la présence de réseaux terroristes au Mali, au Burkina Faso et dans le nord du Nigéria. Cela augmente les risques dans les pays voisins comme le Sénégal. La vulnérabilité des pays sahéliens est en partie due à la faiblesse des conditions socio-économiques et la sécheresse. La Stratégie Intégrée pour le Sahel (UNISS) des Nations Unies est basée sur trois thèmes clés (sécurité, gouvernance et résilience), et vise à réduire la vulnérabilité socioéconomique des populations de la région du Sahel, dont le Sénégal fait partie.

# CHAPITRE 2 : Appui du Système des Nations Unies pour la réalisation des priorités nationales de développement grâce au plan-cadre de coopération


## 2.1. Analyse des résultats du plan-cadre de coopération

Le SNU au Sénégal représenté par le Coordonnateur Résident des Nations Unies et le Gouvernement du Sénégal, représenté par le ministre de l'Économie du Plan et de la Coopération ont signé le UNSDCF 2019-2023, le 24 octobre 2018. Le UNSDCF 2019-2023 incluant le travail de 20 Agences, Fonds et Programmes est actuellement à son avant dernière année de mise en œuvre. Il contribue aux priorités et stratégies de développement national contenus dans le PAP2A 2019-2023 du PSE et aux progrès vers la réalisation des ODD et en 2021 à travers le plan de travail conjoint avec le Gouvernement, le SNU a investi 243 135 917 USD.

La synergie d'actions a été renforcée dans la réalisation des résultats collectifs tout en continuant de défendre les principes de l'égalité des sexes, des droits de l'homme, de la sensibilité aux conflits, et du principe de « *ne laisser personne de côté* » dans toutes les activités. Ce rapport documente les progrès qui ont été réalisés en vue de la mise en œuvre du l'UNSDCF en 2021, au niveau de ses huit effets.

| Effet 1 : Emplois  | Effet 2 : Sécurité alimentaire   | Effet 3 : Environnement   |
|--|--|---|
|  <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Gouvernement dispose d'une nouvelle <b>Politique et Stratégie d'Industrialisation 2021-2035</b> grâce à l'appui du SNU avec plus de USD 1 milliard mobilisé pour l'emploi qualifié dans les parcs industriels et agropoles.</li> <li>▶ <b>13 500</b> jeunes dont des migrants disposent de capacités pour développer leur entreprise.</li> </ul> |  <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>14 000</b> femmes ont leurs compétences renforcées dans les chaînes de valeur agricoles pour leur autonomisation économique.</li> <li>▶ <b>22 360</b> personnes, dont 4 042 femmes au nord du pays ont été touchées par la création d'actifs durables.</li> <li>▶ <b>15 000</b> petits producteurs ont bénéficié de la création/réhabilitation de 40 000m de digues de ceinture, la réalisation de 11 000m de cordons pierreux et l'aménagement de 2 220 ha de périmètres rizicoles.</li> </ul> |  <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>5 550</b> emplois verts ont été créés grâce aux actions de résilience communautaire face au défi climatique.</li> <li>▶ Le Gouvernement dispose d'un document diagnostic et d'une <b>stratégie nationale de risque de catastrophe</b> en cours de finalisation grâce à l'appui du SNU.</li> </ul> |
| Effet 4 : Éducation  | Effet 5 : Santé  | Effet 6 : Protection sociale  |
|   |    |    |



|  |  |  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>3 000</b> enseignants et 654 910 élèves des zones reculées bénéficient d'un apprentissage continu grâce au développement d'une plateforme numérique</li> <li>▶ <b>235 544</b> d'élèves vulnérables ont bénéficié de programmes d'alimentation scolaire.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dans la riposte à la COVID-19, <b>848 080</b> agents de santé ont reçu un soutien de l'ONU pour maintenir les services essentiels de vaccination.</li> <li>▶ Un renforcement de capacités des prestataires à tous les niveaux dans le domaine de la SRMNIA, de la nutrition et du WASH/PCI est mis en place.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les actions de l'UNCT ont permis à <b>92 740</b> personnes de bénéficier d'une assistance alimentaire</li> <li>▶ <b>146 946</b> personnes disposent de connaissances sur la protection contre les violences et les abus à l'encontre des enfants et sur la prévention et la réponse aux VBG, en particulier les Mutilations génitales féminines (MGF).</li> </ul> |
| <p><b>Effet 7 : Offre de services publics</b></p>   | <p><b>Effet 8 : Contrôle Citoyen</b></p>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Gouvernement dispose d'une stratégie <b>E-gov</b> et d'un plan d'actions pour la transformation numérique de l'Administration grâce à l'appui du SNU.</li> <li>▶ <b>25 992</b> personnes dont 17 275 femmes et 8 717 hommes ont renforcé leurs connaissances sur l'enregistrement des naissances.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Gouvernement dispose d'une <b>stratégie nationale de promotion des droits de l'Homme</b>.</li> <li>▶ Un <b>guide de planification</b> intégrant les ODD a été développé.</li> </ul>  |  |

Sur UNINFO, les résultats suivants ont été enregistrés dans les cinq différents piliers du cadre socioéconomique de réponse à la COVID-19.

**1. Santé**



**2. Réponse socioéconomique**



**3. Cohésion sociale et résilience des communautés**



0.0



0.0

**4. Protection des personnes**



4.4k



470k



980k

**5. Évaluation de l'impact socio-économique**

## 2.2. Priorités, réalisations et produits du plan-cadre de coopération



FISCAL AND PUBLIC DEBT ASSESSMENT

Yes



HUMAN IMPACT NEEDS ASSESSMENT FOR AT RISK POPULATIONS

Yes



MACRO-MESO ECONOMIC NEEDS ASSESSMENT

Yes



GENDER SENSITIVE IMPACT ASSESSMENTS

Yes



LABOUR MARKET IMPACT ASSESSMENT

Yes



MULTI-SECTORAL AND SECTORAL NEEDS ASSESSMENT

Yes

**Priorité stratégique 1 : « Croissance économique inclusive et durable »**

**Effet 1 : D'ici 2023, les institutions en charge du pilotage de l'économie élaborent et mettent en œuvre des politiques sectorielles intégrées**

L'appui du SNU a permis d'enregistrer des résultats significatifs en 2021 dans le cadre de la formalisation des petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi, avons-nous noté l'existence de quatre mécanismes de renforcement, de mise en cohérence et d'intégration des politiques en 2021.



En outre, nous avons enregistré un nombre de 56 institutions ayant mis en œuvre des projets intégrés contribuant à la transformation structurelle et à la réduction des inégalités sur une cible 2021 de six institutions.

**Produit 1.1 : D’ici 2023, les institutions en charge du pilotage de l’économie ont les capacités de formaliser le fonctionnement des PME.**

L’appui du SNU a permis l’adoption de la nouvelle politique et stratégie d’industrialisation 2021-2035, par le Président de la République en octobre 2021 sur la proposition du Ministère du Développement Industriel et des PME (MDIPME). Cette nouvelle politique a permis de renforcer la capacité du MDIPME, de formaliser les PME et de soutenir les unités de production informelles. Des études ont également été réalisées sur les opportunités des jeunes dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques pour la préparation du projet d’insertion Professionnelle des Jeunes en Agriculture.

La mise à niveau et la formalisation des unités industrielles est une priorité dans la politique du Gouvernement. Ainsi, l’appui du SNU s’est manifesté par les actions suivantes :



- La réalisation d’un diagnostic sur la formalisation des entreprises et de leurs travailleurs dans trois secteurs porteurs (transformation agroalimentaire, maroquinerie, menuiserie).
- Un protocole d’accord a été signé avec l’ADEPME pour appuyer la formalisation du réseau des femmes agricultrices du Nord (REFAN).
- La réforme des zones économiques spéciales a été soutenue, avec des lois votées et mises en œuvre dans les parcs industriels de Diamniadio, Sandiara et Diass. Le SNU a aussi contribué à la fonctionnalité du parc industriel de Diamniadio avec une infrastructure terminée. Ainsi, le SNU a aidé à la mobilisation

de 40 millions USD pour le Sénégal pour la fonctionnalité de ce parc industriel et un investissement du secteur privé de 60 millions USD pour un parc actif avec sept entreprises qui emploient 1 000 emplois.

- Pour accompagner les PME et les unités de production de l’informel qui les caractérisent vers un fonctionnement formel plus conforme à une économie moderne et émergente, le SNU a renforcé les capacités de deux institutions. Le SNU a contribué au programme d’apprentissage de la BCEAO et a soutenu l’élaboration de la stratégie nationale d’inclusion financière (SNIF) au Sénégal.

**Produit 1.2 : D’ici 2023, les ministères en charge de la mise en œuvre du PSE ont les capacités de formuler des stratégies intégrant le renforcement de l’employabilité des jeunes et des femmes**

Dans le cadre de l’appui à la formulation des stratégies intégrées pour le renforcement de l’employabilité des jeunes et des femmes, un soutien a été apporté à la filière banane à Tambacounda dans l’élaboration de 11 plans d’affaires pour des groupements d’intérêt économiques (GIE) de production de banane et de transformation (savournerie de Bady et unité de Nguène 2). Ces groupements bénéficient d’accompagnement et d’une mobilisation et gestion rationnelle des ressources financières.

Le projet « *Agropoles intégrées et compétitives au Sénégal* » appuie la mise en place d’agropoles, projet phare du Plan Sénégal Emergent. Les agropoles visent à moderniser les chaînes de valeur agricoles du producteur au consommateur par une meilleure organisation et une mise en réseau des différents acteurs. La formation des ressources humaines et l’installation d’équipements et d’infrastructures modernes et adaptés sont ainsi appuyées. Le SNU a réussi à mobiliser à la fois des dons pour la réalisation des études techniques, pour les projets d’assistance technique et pour les infrastructures avec la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement et la Banque Européenne d’Investissements (Agropole Sud, 70 millions USD, infrastructures 120 millions USD).



Dans le cadre de l’initiative spéciale sur la formation et la création d’emplois en Afrique, le projet « *Investissements pour de nouvelles opportunités d’emploi (INOE)* », développé par le SNU dans le cadre du programme de partenariat pays ONUDI-Sénégal, a enregistré les résultats suivants : 713 emplois consolidés ou créés, 496 jeunes et femmes formés et 40 entreprises soutenues techniquement et financièrement.

En 2021, le SNU a facilité l’élaboration de la stratégie nationale de gestion de perte post-récolte. Axée sur la gestion, le contrôle, les rapports sur le progrès et les mesures de réduction, elle constitue une priorité pour le Sénégal.



Fiscal, Monetary and Legislative Stimulus Packages



CLIMATE AND ENVIRONMENTALLY SENSITIVE

Yes



GENDER RESPONSIVE

Yes

**Produit 1.3 : D'ici 2023, les institutions nationales ont la capacité de formuler et de mettre en œuvre une stratégie de mise en synergie des politiques sectorielles en faveur du développement des chaînes de valeur.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Initiative Pêches Côtières – composante Afrique de l'ouest (IPC-AO)* », le SNU a appuyé la finalisation et la validation de 17 études de références sur la gouvernance des pêches et l'amélioration de la chaîne de valeur des produits de la pêche. Une formation de 84 acteurs dont 44 femmes membres des comités locaux de pêche artisanale (CLPA) de la région de Fatick a eu lieu, sur les politiques internationales et les bonnes pratiques d'hygiène, de salubrité et de sécurité au travail.



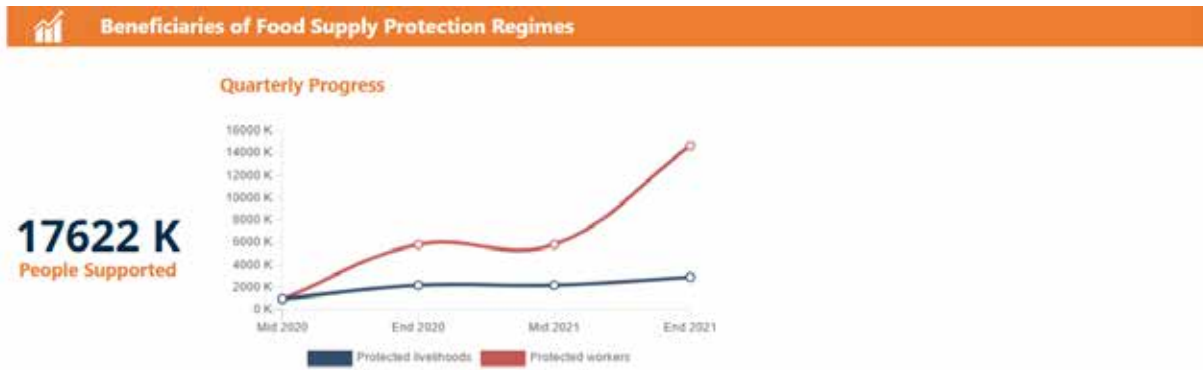
Dans la région de Tambacounda, 631 producteurs de l'APROVAG, dont 170 femmes, ont reçu 7 132 vitro plants de bananiers pour les besoins de renouvellement du matériel végétal des périmètres de production (couvrant 131 ha de plantation) de huit GIE. Un accès à l'eau d'irrigation a été renforcé pour deux GIE (Wassadou et Bantantinty) à travers l'acquisition de deux groupes motopompes modernes de capacité de 213 m<sup>3</sup>/heure de débit avec 80m de HMT permettant l'irrigation de plus de 24 ha de parcelle de bananes. Ces producteurs bénéficient d'un accompagnement pour le développement d'un marché de bananes biologiques (marché de niche) et approprié à la transformation.

Le SNU a aussi soutenu le dialogue national des parties prenantes de co-construction d'une vision partagée sur les interventions futures pour améliorer la durabilité des systèmes alimentaires. Un profil des systèmes alimentaires au Sénégal a été élaboré et devrait servir de référentiel à la préparation de programmes prioritaires multisectoriels axés sur (i) sécurité alimentaire, nutrition et santé, ii) durabilité socioéconomique, iii) durabilité environnementale et iv) équilibre territorial et équité.

**Effet 2 : D'ici à 2023, les populations vulnérables bénéficient des opportunités économiques pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et la création de richesse**

En 2021, une baisse du nombre de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire a été notée. Ce nombre est passé de 350 000 en 2020 à 304 107 en 2021. Le tableau ci-dessous indique l'augmentation des bénéficiaires des régimes de protection de l'approvisionnement alimentaire





**Produit 2.1. D’ici à 2023, les populations vulnérables (jeunes et femmes) disposent de capacités techniques et entrepreneuriales pour leur autonomisation économique**



Au cours de l’année 2021, environ 13 500 jeunes (garçons et filles) ont bénéficié de programmes de renforcement de capacités pour développer leur entreprise. Plusieurs domaines ont été couverts, notamment, l’agro entrepreneuriat, le renforcement de compétences numériques pour la digitalisation de la gestion, l’accès au financement bancaire, le montage de plans d’affaire pour les agris entrepreneurs, les techniques d’entrepreneuriat et d’itinéraires techniques, etc.

Des programmes de renforcement de capacités ont été menés pour cibler spécifiquement les femmes. Ces programmes en techniques de production, en éducation financière et en transformation agroalimentaire ont touché plus de 2 700 femmes du secteur agricole. Des organisations dans la filière banane dans la région de Tamba ont ainsi bénéficié de renforcement de capacités pour des groupes composés majoritairement de femmes.

Pour plus de 14 000 femmes, les compétences ont été renforcées dans les chaines de valeur agricoles, des produits financiers spécifiques à leurs besoins ont été conçus, des idées de projets ont été transformées en projets bancables et des plans d’affaire développés.

**Produit 2.2. D'ici à 2023, les ménages vulnérables en zone rurale ont les capacités d'assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.**



Dans le domaine de la création d'actifs durables, les activités de Food for Assets (FFA) ou d'assistance alimentaire par la création d'actifs durables ont touché 22 360 personnes, dont 4 042 femmes au nord du pays. 15 000 petits producteurs ont bénéficié de la création/réhabilitation de 40 000m de digues de ceinture, la réalisation de 11 000m de cordons pierreux et l'aménagement de 2 220ha de périmètres rizicoles. En plus de cela 24 jardins potagers, 20 jardins d'écoles et deux systèmes de pisciculture ont été aménagés dans le cadre de la mise à l'échelle de l'initiative pour le renforcement de la résilience des communautés rurales (4R) financé par le Fonds Vert Climat. À cela s'ajoute la restauration du forage de Dahra pour l'aménagement de périmètres fourragers et dont l'appel d'offre a été lancé. L'appui du SNU a aussi permis à 15 516 personnes de souscrire à l'assurance agricole.

Dans le cadre des initiatives de financement durable, les résultats suivants ont été obtenus :

- Un appui à l'épargne avec la mise en place et le suivi de 775 groupes d'épargne fonctionnels regroupant 17 765 membres initiés à l'éducation financière et formés à la méthodologie d'épargne. Plus de 165 00 USD ont pu être mobilisés en épargne et près de 166 000 USD de crédit pour 15 GIE dans les régions de Tambacounda et de Kolda ;
- L'installation d'une boulangerie spécialisée dans la fabrication de pain à partir des céréales locales, avec des points de vente à Mbour et Dakar, ainsi que quatre autres structures avec un investissement de 220 000 USD dans le cadre du WE Fund ;
- La mise en place d'un mécanisme de financement des PME. Un accord a été signé avec la délégation générale de l'Entreprenariat Rapide des femmes et des Jeunes (DER/FJ), prévoyant la création d'un fonds de 1 million USD, en partenariat avec une banque locale.
- La mise en place de systèmes innovants de paiement numérique : (i) l'Agri-paiement qui a permis le déploiement d'une chaîne de valeur avec des composantes de finance numérique, en partenariat avec la Banque Agricole et les partenaires UIM a résulté en la digitalisation des paiements pour plus de 6000 riziculteurs (ii) Le projet « CommBanane » permettant à 801 producteurs de bénéficier d'un prêt de 161 300 USD.
- La mise en place d'une ligne de crédit avec l'appui de la BICIS/BNP Paribas, en partenariat avec la structure de financement BAOBAB : une ligne de crédit de 350 millions FCFA dont 250 millions pour la production rizicole et de 100 millions pour la commercialisation des produits agricoles est disponible. Un premier décaissement d'un montant de 169 250 000 FCFA, a permis de toucher 1250 bénéficiaires directs pour l'exploitation d'une superficie de 388,5 ha.

Sur le plan de l'autonomisation des femmes, les résultats ci-après sont à souligner :

- 16 000 agricultrices au nord du Sénégal ont été touchées, notamment grâce à (i) une gouvernance foncière pour réduire les discriminations en matière d'accès à la terre (ii) la mobilisation de 196 acteurs dont 83 femmes de 7 collectivités territoriales autour des chartes locales de gouvernance foncière garantissant et protégeant les droits fonciers des femmes.
- La création de champs pour les écoles de production de semences permettant le renforcement de capacités de 588 agricultrices sur les techniques de production de semences résilientes aux changements climatiques, la réhabilitation des équipements agricoles, le renforcement de capacités de 25 agricultrices sur les semences adaptées aux changements climatiques.
- L'installation de 24 lampadaires solaires permettant de sécuriser leurs parcelles rizicoles contre les ravageurs, réduire les vols et économiser les dépenses liées à la surveillance.
- La digitalisation de l'agriculture par l'installation de la plateforme « *ByFromWomen* », pour faciliter aux femmes agricultrices l'accès au marché.
- La formation des agricultrices : 200 agricultrices initiées aux notions de base financière, 500 agricultrices en élaboration de plan d'affaires et sur les mécanismes de vente contractuelles.

En ce qui concerne l'assurance agricole, 15 000 bénéficiaires ont été assurés, dont 225 formés à l'utilisation des produits d'assurance. 8 009 ont souscrits à l'assurance « *cash* » et 1 473 producteurs ont été indemnisés pour un montant de 80 060 USD. Ce résultat a été atteint en partie grâce aux sessions de renforcement des capacités au profit de 1250 femmes qui leur ont permis d'apprécier les enjeux liés à l'assurance agricole et de susciter leur engouement et intérêt sur ce produit non financier.

Les programmes de formation et de renforcement de capacités ont permis d'enregistrer les résultats suivants :

- 68 000 producteurs ont été formés sur les bonnes pratiques agricoles et d'élevages et en gestion des forages, dont 2 300 femmes et jeunes formés en dynamique organisationnelle et 50 membres des organisations faitières formées sur le leadership, dont 10 d'entre elles ont été renouvelées, afin d'intégrer les jeunes femmes et les jeunes hommes dans les organes de décisions.
- 5 900 ménages vulnérables ont reçu des intrants agricoles, 10 comités de gestion de forages ont été mis en place avec leurs membres formés et 332 plans de renforcement des capacités des organisations de producteurs réalisés.

**Produit 2.3. D'ici à 2023, les institutions des secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques mettent en place des mécanismes d'appui pour le développement de chaînes de valeur, au profit des populations vulnérables.**

En 2021, le SNU a soutenu l'analyse des preuves sur le diagnostic situationnel des systèmes et environnements alimentaires, de la nutrition et de la santé au Sénégal, appuyé une enquête qualitative sur les facteurs socio-culturels de l'alimentation des Sénégalais, ainsi qu'une enquête nationale sur la consommation alimentaire de la population sénégalaise.





**Effet 3 : D'ici à 2023, les communes vulnérables renforcent leur résilience face aux effets induits du changement climatique et contribuent à la protection des écosystèmes**

Le SNU a inscrit son appui dans la continuité du processus de domestication des ODD dans le PSE, les politiques sectorielles et les plans de développement communaux.



Sur ce volet, l'appui du SNU a permis de finaliser et valider 75 plans de développement communaux prenant en compte l'adaptation au changement climatique pour une cible initiale de 95. L'indicateur relatif au taux de pénétration des énergies renouvelables dans le système électrique n'a pu être renseigné. Le nombre d'emplois verts créés en 2021 se situe à 5 550.

L'appui du SNU a permis de renforcer les capacités de planification de dix communes des régions de Kédougou, Ziguinchor, Matam, Kaffrine et Saint Louis, qui sont dotées de plans de développement communaux intégrant les risques du changement climatique. En outre, 422 membres des Comités Régionaux sur les changements climatiques dont 29 femmes ont été formés sur les risques climatiques, afin d'appuyer les collectivités locales dans l'identification et la formulation de projets de lutte contre les effets adverses du changement climatique. Au niveau central, 55 agents des ministères sectoriels ont pu renforcer leur compétence, en particulier sur l'utilisation de l'outil « SHARP+ » d'évaluation de la résilience et du suivi-évaluation de l'adaptation au changement climatique.

En termes de valorisation du potentiel en énergie renouvelable du pays, à la suite des mesures incitatives prises en 2020 par le Gouvernement visant l'exonération de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour un ensemble d'équipements de production d'énergies renouvelables, notamment solaires, afin d'en réduire le coût d'acquisition, le taux de pénétration s'est amélioré en passant de 20% en 2019 à 27% en 2020 (rapport MEP).

Le programme « Xeyu ndaw ñi » a profité au secteur de l'environnement avec 10 000 emplois créés. L'appui du SNU a aussi généré l'autonomisation de 2 538 femmes par rapport à 2020. Les activités génératrices de revenus soutenues pour renforcer la résilience des femmes aux chocs climatiques et de la COVID-19 ont généré des produits pour l'autoconsommation et la commercialisation. Ainsi, 53 522 kg de produits divers issus des périmètres maraîchers (11), des unités de transformation de produits forestiers non ligneux (6), des périmètres rizicole (2), des unités de transformation halieutique et d'anacarde et de sel et de l'unité de transformation de produit halieutique, ont servis pour l'autoconsommation à 5 543 ménages (rapports des projets). En outre, ces activités ont procuré 71 895 240 FCFA de recette par la vente de 372 823 kg de produits. Le soutien du SNU a permis de mobiliser le financement privé pour l'octroi de crédit d'un montant de 169 250 000 FCFA au profit des femmes.

La distribution de 2 400 g de semences de tomates et d'équipements agricoles aux cinq GIE des femmes de la forêt classée de Mbao a permis la relance de leurs activités maraîchères conduisant à une production de 1, 29 tonnes de tomates, vendus à hauteur de 645 000 F CFA.

**Produit 3.1. D'ici à 2023, les communes vulnérables disposent de capacités pour développer des mécanismes de résilience aux changements climatiques et de protection des écosystèmes**

En termes de renforcement du système de planification local, l'appui du SNU a permis d'évaluer le niveau d'exposition des communes aux risques climatiques et de proposer des options d'adaptation aux effets adverses des changements climatiques. Ce processus a conduit à la révision des plans de développement communaux dans dix communes.

Le SNU en partenariat avec le Conseil National des Ruraux a aussi renforcé les capacités des 4565 producteurs, dont 95 femmes sur les risques climatiques. 42 élus nationaux de l'Assemblée nationale, du Conseil économique social et environnemental, du Haut Conseil des Collectivités territoriales et l'Union des Associations des Elus locaux, ont été formés sur la gestion des risques climatiques.

Dans le cadre du renforcement de la résilience des femmes aux effets adverses du changement climatique, 176 élus et autorités administratives dont 27 femmes ont été formées sur les mesures clés à prendre pour réduire les discriminations en matière d'accès et de propriété foncière, dans cinq départements (Matam, Saint-Louis, Dagana, Podor, Kanel). Ces activités de renforcement des capacités des décideurs locaux (élus et organisations communautaires) pour l'élaboration des documents de planification prenant en compte l'environnement, les changements climatiques et une gestion foncière inclusive a permis la compréhension des enjeux pour une meilleure préservation de la biodiversité et du rôle de la femme à cette fin.

En termes de renforcement de la résilience socio-économique des populations, il existe 11 projets de développement communautaire d'un coût global de 269 762 USD :

540 personnes ont été financés au profit de 19 groupements de femmes pour la résilience agricole dans les zones des Bassaris,

La transformation de produits halieutiques a lieu à Diogué,

Des projets d'agriculture et de pêche durables existent à Mako, ainsi que l'agroécologie intelligente à Fatick, Thiès, Sédhiou, Ziguinchor et Tamba.



En termes de préservation des écosystèmes et de la biodiversité, les réserves naturelles communautaires et les unités pastorales du Ferlo et du Bas Delta ont été dotées de plan d'aménagement. Ces 20 documents de planification élaborés contribuent à l'amélioration de la biodiversité d'espaces communautaires protégés de plus de 400 000 ha. Ils facilitent également une gestion participative par la mise en place d'une relation durable entre les populations riveraines et ces écosystèmes.

S'agissant de la mise en place de mécanismes financiers décentralisés, en partenariat avec la BICIS/BNP Paribas, et BAOBAB, une phase pilote d'un projet de ligne de financement de 350 millions FCFA, dont 250 millions pour la



production rizicole et de 100 millions pour la commercialisation des produits agricoles a été lancée.

Le SNU a en outre appuyé 280 organisations de producteurs à accéder aux intrants agricoles (semences certifiées, engrais, d'herbicides), regroupant 5 900 ménages vulnérables des régions de Kolda, Matam, Tambacounda et Kédougou pour emblaver environ 4500 ha. À cela s'ajoute la construction de 10 magasins d'aliments de bétail, 11 parcs à vaccination, la mise en service de neuf forages pastoraux pour l'alimentation de 90 villages dans la région de Matam. Le SNU a notamment financé l'acquisition et l'installation de 30 pluviomètres automatiques et la prise en charge de la police d'assurance agricole de 6 000 ménages ruraux en relation avec la CANAAS.

Dans le cadre du don « PARFA », cinq mares pastorales ont été aménagées et quatre digues anti-sel ont été construites dans la région de Fatick. Concernant la conservation des eaux, de la défense et la restauration des sols (DRS/CES), 50 km de cordons pierreux et 200 unités de diguettes en cadre ont été réalisés dans les départements de Niourou, de Fouta-Djallon et Mbrilou. Ces ouvrages protègent environ 2000 ha. Environ 1 000 ha de mangroves ont été restaurés et/ou conservés dans le département de Fouta-Djallon en partenariat avec les ONG Wetland International Afrique (WIA) et Enda Energie.

**Produit 3.2. D'ici à 2023, le Gouvernement renforce les cadres de gestion des risques et de catastrophes au niveau national et local**



**Priorité stratégique 2 : « Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale »**

**Effet 4 : D'ici à 2023, les institutions en charge de l'éducation et de la formation mettent en œuvre des politiques efficaces et efficientes**

Les résultats enregistrés en 2021 sont satisfaisants au vu des valeurs atteintes sur les trois indicateurs. En effet, le nombre de stratégies d'éducation et de formation introduites et mises en œuvre en faveur des groupes vulnérables est de 81 en 2021 pour une cible attendue de 7. De même, 42 approches et modèles innovants intégrés dans la politique éducative ont été mis en œuvre en 2021 pour une cible de 4%. 57% d'établissements d'éducation et de formation ont mis en œuvre des programmes et des curricula révisés en 2021.

Comme pressenti à l'occasion de la réouverture des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire national en novembre 2020 après plus de 9 mois de fermeture décrétée dans le cadre du plan de riposte à la pandémie de COVID-19, la pandémie a profondément impacté le système éducatif et les tendances de scolarisation, tant en termes d'accès que d'apprentissage. Si le niveau de préscolarisation reste stable, le taux brut de scolarisation à l'élémentaire a enregistré un net recul en 2021 (de plus de 3%, à 83,8% contre 86,4% en 2020), avec un ralentissement particulièrement marqué dans la primo-scolarisation en première année de l'élémentaire. Même si les effectifs restent globalement en hausse, la hausse des enrôlements en 2021 a été inférieure à l'augmentation de

la population scolarisable. Les tendances de scolarisation sont également caractérisées par une augmentation des inégalités entre régions et au détriment des zones rurales d'une part, mais également entre les sexes de manière croissante au détriment des garçons, surtout au cours du cycle élémentaire. Ces tendances laissent malheureusement entrevoir une hausse importante des enfants hors de l'école.



Malgré un net ralentissement des tendances en termes d'accès, le Sénégal enregistre cependant des progrès significatifs avec une hausse de plus de 5% du taux d'achèvement à l'élémentaire (64,9% contre 59,8% en 2020), du taux de transition au secondaire (73,6% contre 68,2% en 2020) et du taux d'achèvement au secondaire/moyen (41,9% contre 35,2%), résultant probablement des efforts consacrés au cours des dernières années par le Sénégal, tant à l'amélioration de la qualité de l'éducation qu'au renforcement des réseaux de collèges de proximité.

Si les impacts de la pandémie ont pour l'instant relativement épargné les financements alloués au secteur de l'éducation, avec plus de 20% du budget de l'Etat alloué aux dépenses d'éducation, les efforts consacrés par les collectivités territoriales restent encore très limités (ne représentant parfois pas plus de 1% du budget de certaines communes), malgré la compétence transférée à leur niveau dans le domaine de l'éducation au titre des lois sur la décentralisation.

Dans ce contexte, les efforts de plaidoyer du SNU, conjointement avec la société civile et les autres partenaires au développement, et par le positionnement du SNU dans la coordination et le dialogue sectoriel, ont amené l'État du Sénégal à mettre en place un plan d'urgence pour la Jeunesse, par décision présidentielle, lequel prévoit notamment la création de 5 000 postes d'enseignants afin de réduire des déficits, d'accélérer le programme de résorption des abris provisoires, ainsi que des investissements importants pour la formation et l'emploi des jeunes. Pour sa part, le SNU a joué un rôle déterminant en 2021 dans la réalisation des priorités du Gouvernement, en assurant d'une part la réouverture des établissements scolaires dans le respect des protocoles sanitaires, et en s'efforçant d'autre part de combler les retards enregistrés en termes d'apprentissages et d'accompagner les structures d'éducation, ainsi que les enfants et les élèves les plus vulnérables.

#### **Produit 4.1 Les institutions d'éducation et de formation ont des capacités renforcées pour assurer une éducation de meilleure qualité**

Dans un contexte de réouverture massive des écoles après la pandémie de COVID-19, des efforts importants ont été déployés par le SNU en 2021 pour soutenir les enseignants dans l'évaluation des apprentissages et le soutien ou la remédiation scolaire tout au long de l'année.

Afin de combler les retards enregistrés en termes d'apprentissage, des interventions de formation des enseignants ont été organisées pour identifier les apprenants en difficulté et mener des séances de remédiation ou de rattrapage avec les élèves du primaire, axées prioritairement sur les compétences de base en lecture, écriture et



calcul. Les interventions de remédiation ont été renforcées pendant les vacances scolaires, à travers des sessions d'été organisées spécifiquement pour les apprenants qui étaient encore en retard par rapport aux normes d'apprentissage souhaitées. À travers ce programme, le SNU a pu soutenir 5 555 apprenants du primaire en difficulté. Ces sessions ont réduit de moitié les écarts d'apprentissage en moyenne, avec environ 80 % des apprenants atteignant les niveaux souhaités en lecture et en calcul à la fin du programme. Avec l'appui du SNU, plus de 160 000 cahiers d'exercices couvrant les compétences fondamentales pour tous les niveaux du cycle primaire ont également été développés, reproduits et distribués pour soutenir les activités de remédiation. Une plateforme d'auto-positionnement en mathématiques, SVT et PC a également été mise en place pour les élèves des classes de terminales dans plusieurs académies, incluant la production de 20 modules de remédiation directement accessibles en ligne par les apprenants.



Dans la continuité des initiatives de déploiement des apprentissages à distance et d'introduction d'outils d'éducation numérique initiées en 2020 dans le cadre de la riposte au COVID-19, le SNU a mobilisé d'importants appuis en 2021 pour accompagner la transition numérique. Cet appui a été fourni notamment à travers la mise en place de référents et de médiateurs numériques au sein de services techniques centraux et déconcentrés des ministères, la formation sur des outils et plateformes d'enseignement numérique au profit de plus de 3 000 enseignants, et le déploiement ou le renforcement de plateformes numériques (ex : « *ImaginEcole* »), y compris au profit de la formation initiale des enseignants à travers également la mise en place de salles multimédias pour faciliter la création de contenus.



Dans le domaine de la formation des enseignants et au-delà des formations sur l'utilisation des outils numériques, le SNU a également contribué à renforcer les capacités des enseignants dans les domaines de la remédiation scolaire (près de 1 000), de la gestion des classes multigrades (plus de 2 000), et dans la prise en charge des problématiques de genre et de santé sexuelle et reproductive (plus de 1 600) et de handicap (plus de 400). D'autres formations ont également été organisées par exemple au profit des éducateurs des nouvelles structures préscolaires communautaires (plus de 100) et des facilitateurs des dispositifs de réinsertion scolaire ou d'approches alternatives (près de 300) implantés en 2021. Le SNU a également facilité le déploiement de réseaux

d’enseignantes avec près de 200 enseignantes mobilisées et formées à la formulation de plans d’actions ayant permis notamment la mise en place de groupes de soutien et d’entraide pour les filles au sein de 70 établissements. En cumulé, 11 489 élèves maîtres, enseignants, encadreurs, formateurs et facilitateurs ont vu leurs capacités renforcées dans les zones d’intervention avec l’appui du SNU. Au total, 243 725 apprenants ont également reçu un soutien direct grâce à du matériel d’apprentissage, notamment en fascicules et manuels, kits scolaires et tables-bancs pour élèves, principalement parmi les groupes vulnérables et dans les communautés rurales les plus mal desservies, répartis dans 1 715 établissements ou structures d’enseignement.

Le SNU a également poursuivi sa contribution à l’amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages avec la validation de la stratégie d’enseignement bilingue pour le cycle de l’éducation de base (MOHEBS), laquelle prescrit l’introduction de l’enseignement en langue maternelle au niveau préscolaire et dans les classes inférieures du cycle primaire, et facilitera le déploiement du programme d’enseignement de la lecture en langue maternelle. Une enquête sur l’environnement linguistique des apprenants et des écoles a été lancée dans la région de Kolda, et le SNU a d’ores et déjà appuyé l’implantation de coins lecture dans 300 écoles élémentaires publiques en milieux ruraux et périurbains à titre expérimental, afin de contribuer au relèvement des compétences des élèves en lecture. Une campagne nationale de sensibilisation sur le mécanisme de la Valorisation des Acquis de l’Expérience a également été menée avec le soutien du SNU, afin de faciliter la certification des facilitateurs en alphabétisation.



**Produit 4.2. Les enfants et les jeunes en situation d’exclusion, ainsi que les populations les plus vulnérables et notamment les filles, bénéficient de programmes de scolarisation, de réinsertion, d’alphabétisation ou de formation professionnelle adaptés à leurs besoins**



Le SNU a notamment soutenu la réouverture des établissements scolaires en assurant la mise à niveau de 7 067 établissements, à travers des dotations en équipements essentiels pour assurer la protection des apprenants et des enseignants, notamment des dispositifs de lavage des mains et des kits d’hygiène. Toutes les écoles des niveaux primaire et secondaire (moyen) du pays ont ainsi reçu des équipements rendus obligatoires par les protocoles sanitaires par l’intermédiaire du SNU au cours des deux dernières années. Compte tenu du fait que 1 159 écoles ont également reçu des soutiens pour améliorer les environnements d’apprentissage à travers des activités telles que le reboisement, des embellissements, l’acquisition de pupitres et de chaises pour les élèves, de petites réparations et la réhabilitation d’équipements en eau et assainissement, et que 235 544 élèves dont 126 653 filles dans 1 262 écoles primaires publiques rurales et périurbaines ont bénéficié également de soutien en alimentation scolaire avec l’appui du SNU, près de deux millions d’apprenants ont bénéficié globalement des appuis du SNU en termes d’amélioration de leurs conditions et de leur environnement d’apprentissage.



En ce qui concerne les efforts de réinsertion ciblant les enfants non scolarisés, le SNU a soutenu l'intégration de 28 975 enfants et adolescents (soit deux fois plus comparativement à la période pré-COVID19), grâce à des stratégies de réinsertion et au développement d'offres d'éducation alternatives, parmi lesquelles des interventions innovantes ciblant les enfants hébergés dans les écoles coraniques traditionnelles (daaras), les enfants et adolescents en rupture scolaire, et les jeunes vulnérables ni scolarisés, ni en formation, ni en situation d'emploi.

L'implantation de stratégies de réinsertion et de scolarisation accélérée par la passerelle (classes passerelle) a été rendue effective dans 187 localités, bénéficiant à 11 140 enfants non scolarisés, dont une majorité de filles, âgés principalement de 9 à 15 ans, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale, des ONGs et des collectivités locales partenaires. Ce programme d'apprentissage accéléré, d'une durée de neuf mois, est aligné sur le programme scolaire officiel. Il encourage l'enseignement de la lecture en langue maternelle, ainsi que l'acquisition de compétences de vie. Deux cohortes ont ainsi été déployées en 2021, totalisant 367 classes. Plus de 90% des bénéficiaires ont été réinsérés dans les écoles primaires à l'issue de ces interventions.

Les capacités du système éducatif à davantage scolariser les enfants ont également été accrues au profit de ceux qui n'avaient pas accès précédemment aux services d'éducation formelle, principalement dans les zones rurales, grâce à des partenariats établis avec les gouvernements locaux, à la formation d'enseignants bénévoles et à des dotations en fournitures et équipements. Ceci a permis d'accueillir 934 enfants supplémentaires dans les écoles primaires existantes issus de communautés défavorisées. À travers des approches similaires, le SNU a également facilité l'inclusion de 20 enfants handicapés dans les écoles primaires ordinaires, ainsi que l'inscription de 5 250 enfants en âge de fréquenter le préscolaire grâce à l'implantation de 107 classes préscolaires communautaires.

Des modèles d'intervention innovants ont également été pilotés dans les daaras, amenant une offre d'éducation alternative se concentrant sur les compétences de base en lecture et en calcul en plus de l'éducation religieuse qu'ils y recevaient déjà, au profit de 5 164 enfants, principalement des garçons, hébergés dans 104 écoles coraniques traditionnelles. De même, 4 374 adolescents en rupture scolaire ont été appuyés avec le soutien du SNU à préparer et à se présenter aux examens nationaux en candidats libres grâce à des modalités d'apprentissage à distance et un encadrement adapté.

456 jeunes âgés pour la plupart entre 15 et 19 ans n'ayant pas terminé un cursus scolaire de base sanctionné par l'examen du BFEM ont également bénéficié d'opportunités de formation alternatives sur le développement de compétences pour l'emploi et l'entrepreneuriat, par le biais d'interventions de formation courtes menant généralement à une qualification formelle (de type certificat) ou à l'entrepreneuriat dans des domaines techniques leur permettant d'apprendre un métier dans l'agroforesterie, l'agriculture, l'économie verte, l'artisanat ou les métiers du numérique. 1 637 jeunes ont également été enrôlés avec l'appui du SNU dans des filières plus classiques proposées par les Centres de Formation Professionnelle (formations en CAP et BEP principalement).

En ce qui concerne les efforts de rétention des élèves vulnérables, 619 élèves de la région de Ziguinchor ont été identifiés comme déficients visuels grâce à une campagne régionale et orientés vers des services spécialisés ou équipés d'appareils fonctionnels. Par ailleurs, 6 700 élèves non-inscrits à l'état civil ont été régularisés avec l'appui du SNU. Le déploiement de réseaux d'enseignantes et de groupes de soutien par les pairs éducateurs en milieu scolaire pour les filles a également été étendu à trois régions, parallèlement à l'introduction de la gestion



de l'hygiène menstruelle avec 624 écoles publiques ayant reçu des kits de dignité comprenant des serviettes hygiéniques réutilisables couvrant les besoins de 31 200 filles. Ces interventions ont également été renforcées et complétées par le déploiement de programmes d'éducation à la santé sexuelle et reproductive au profit de 202,488 élèves et des campagnes de lutte contre le mariage des enfants, visant à préserver notamment la scolarisation et le maintien de fille à l'école.

**Produit 4.3. Les institutions en charge de l'éducation et de la formation disposent de capacités de pilotage et de gestion renforcées permettant de transformer les ressources disponibles en résultats accrus (GAR) et d'asseoir une culture de transparence, d'inclusion dans la prise de décision, et de redevabilité à tous les niveaux du système**

En 2021, le SNU a notamment facilité et contribué à la préparation de plusieurs appuis budgétaires au bénéfice du secteur (JICA, Canada) ou de la Jeunesse (Union Européenne), au démarrage de la phase préparatoire de la formulation du Pacte Partenarial (Partenariat Mondial pour l'Education), et mobilisé des financements d'urgence pour permettre la relance des services d'éducation et de formation. Les appuis du SNU ont ainsi été mobilisés aux niveaux national, régional et local au bénéfice de 369 entités, qu'il s'agisse de directions nationales et services centraux, d'inspections d'académie, de centres de formation professionnelle, de collectivités territoriales, ou de comités de gestion des établissements scolaires dans leurs fonctions de pilotage et de gestion, ainsi que dans l'appropriation de nouveaux outils, tels que le numérique, avec la mise en place de référents numériques au niveau de tous les services déconcentrés du MEN à l'échelle nationale. Ces actions de renforcement de capacités ont été déployées au bénéfice de 1 567 agents, directeurs, et membres de comités de gestion.

Au niveau national, le SNU a également apporté son soutien à la préparation et à la tenue de la revue conjointe du secteur de l'éducation et à la collecte de données administratives, afin d'alimenter le système national d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) et de permettre la publication des données statistiques de routine dans un contexte qui demeure fragilisé et incertain du fait de l'impact de la pandémie.

Le SNU a également contribué à l'avancement de réformes importantes, notamment dans les domaines de l'intégration du numérique (autour de la cellule dédiée dénommée « *PROMET* » pour le MEN), de l'alimentation scolaire, du genre (préparation d'un audit genre), de la lutte contre les violences en milieu scolaire (enquête réalisée dans la perspective d'une campagne nationale programmée pour 2022), de la santé des élèves (étude sur les maladies respiratoires des élèves dans la région de Dakar) des systèmes d'information (évaluation des acquis du préscolaire) et de la décentralisation (étude sur la contribution financière de collectivités territoriales au développement du secteur de l'éducation), ou de la réforme curriculaire (modèle harmonisé pour l'enseignement bilingue, élaboration des repères/standards pour le développement et les apprentissages du jeune enfant). La contribution du SNU a également été dirigée vers le développement de partenariats avec la société civile et particulièrement des associations représentatives de jeunes, à travers l'organisation de consultations réalisées dans plusieurs régions du Sénégal. À travers les consultations, les jeunes ont pu faire valoir leurs besoins, attentes et aspirations – y compris sur les problématiques liées au continuum éducation-formation-emploi, soutenir leurs actions (ex : promotion du sport à l'école) et leurs efforts de plaidoyer (à travers par exemple le Consortium Jeunesse Sénégal, ou l'organisation d'un forum national sur l'éducation en collaboration avec Ashoka et Educo) y compris dans la perspective des élections locales prévues en 2022, ou à travers des actions de renforcement de capacités (formation sur l'intégration du genre dans la planification sectorielle en collaboration avec le Secrétariat UNGEI). Les actions de plaidoyer menées par le SNU au niveau national et local se sont particulièrement concentrées sur la problématique des enfants et des jeunes hors de l'école, hors formation et hors emploi, les enfants handicapés, l'éducation et la protection des filles, et le financement du secteur de l'éducation (y compris au bénéfice du sous-secteur du préscolaire lors de la Semaine Nationale de la Petite Enfance).

**Effet 5 : D'ici à 2023, les populations sénégalaises les plus vulnérables ont un meilleur accès à des services intégrés de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité**

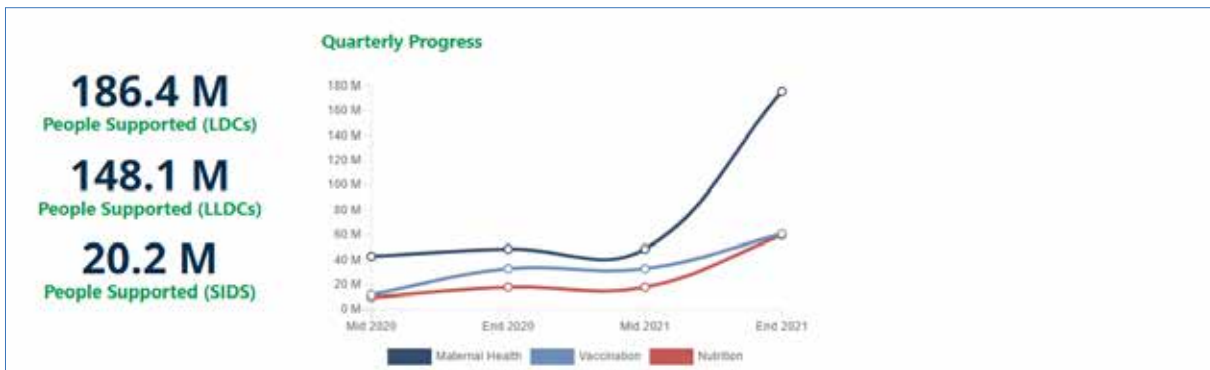
| Indicateur d'effet   | Valeur de base  | Cible   | Valeur atteinte   |
|--|---|---|---|
| 5.1. % d'accouchements assistés par un prestataire qualifié (médecins, sage-femmes...) | (2017) : 68,4%<br>Source : EDS  | 80%   | 74,5% (EDS-C 2019)  |
| 5.2 Taux de prévalence contraceptive moderne.  | (2017) : 26,3%<br>Sources : EDS   | 59,3%   | 25,5% (EDS-C 2019)  |
| 5.3 Taux de prévalence de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans.        | (2017) : 17%  | 14%   | 17,9% (EDS-C 2019)  |
| 5.4 Taux de couverture à la première dose de Rougeole / Rubéole.                       | 2017 : 90%<br>Source : JRF, Enquête de couverture vaccinale   | 95%   | 92% (DHIS2)   |
| Taux d'accès à l'assainissement (urbain, rural).                                       | Urbain : toilettes améliorées :58% ; pas de toilettes : 1%.<br>Rural : toilettes améliorées : 40% ; Pas de toilettes :26 %<br>Source : EDS 2017         | Urbain : Toilettes améliorées : 95% ; pas de toilettes : 0%.<br>Rural : Toilettes améliorées : 63% ; pas de toilettes : 11% | Urbain : toilettes améliorées <b>74%</b> ;<br>Rural : toilettes améliorées : <b>50,7%</b> |
| Taux de couverture en traitement ARV par groupe cible vivant avec le VIH               | <i>Valeur de référence 74% pour femmes, 37% pour enfants Année : 2020</i><br>Source de données SPECTRUM, GAM, évaluation de la transmission mère-enfant | 90% (90% pour femmes, 90% pour enfants)   | Valeur atteinte en 2021 : 67,5% femmes 33% enfants (Source : Rapport DHIS2)               |

En termes de nutrition, les ménages pastoraux, 3 000 au total, ont pu bénéficier d'un transfert d'un montant de 50 000 FCFA pour faire face aux effets néfastes de la pandémie sur leurs conditions de vie. Les enfants de moins de 5 ans ont également pu bénéficier d'un appui nutritionnel dans le cadre de l'extension des activités de traitement de la Malnutrition Aigüe Modérée au niveau de 8 régions (Saint louis (Podor), Kaffrine, Louga, Tambacounda, Kolda, Sédiou, Matam et Kédougou). Par ailleurs, un programme d'appui d'autonomisation aux couches les plus vulnérables sont en cours, notamment le programme de bourse économique. À titre d'exemple, 319 ménages (233 femmes et 86 Hommes) ont pu bénéficier de Bourse Economique (BE) pour un montant de 32 165 000 FCFA pour renforcer leur autonomisation. 700 bénéficiaires de BE ont été accompagnés dans le cadre de la consolidation des formations pour une bonne exécution de leurs projets. Cependant, il est noté une insuffisance des ressources financières destinées aux bourses économiques dans une perspective de résilience des ménages et groupes vulnérables, ainsi qu'un timide démarrage du processus d'évaluation des bourses économiques qui, finalement, devrait renseigner sur la sortie des bénéficiaires de bourses de sécurité familiale.

**Produit 5.1. D'ici à 2023, les structures de base et de référence de santé, nutrition, WASH fournissent des services intégrés de qualité en SRMNIA/PF, VIH/SIDA, nutrition, WASH, maladies non transmissibles et violences/traumatismes appui à l'enregistrement à l'État civil aux populations surtout les plus vulnérables notamment les mères, les nouveaux nés, les enfants, les adolescent(e)s/jeunes**

| Indicateur du produit   | Valeur de base | Cible | Valeur atteinte          |
|---|----------------|-------|--------------------------|
| Indicateur 1 : Nombre de structures mettant en œuvre au moins trois interventions pour améliorer la qualité de soins maternels, néonataux et infantiles dans les zones ciblées        | 0              | 25    | 18                       |
| Indicateur 2 : Nombre de jours de rupture de stock en produits essentiels au niveau district : vaccins (DTP, Polio-VPO ou TT) ; contraceptifs.  | ND             | 0     | 0 jours pour les vaccins |
| Indicateur 3 : Nombre de structures de santé, nutrition et Wash qui offrent des services de développement intégré de la petite enfance (éveil et stimulation) dans les zones ciblées. | ND             | 25    | Total 16                 |
|   |                |       |                          |

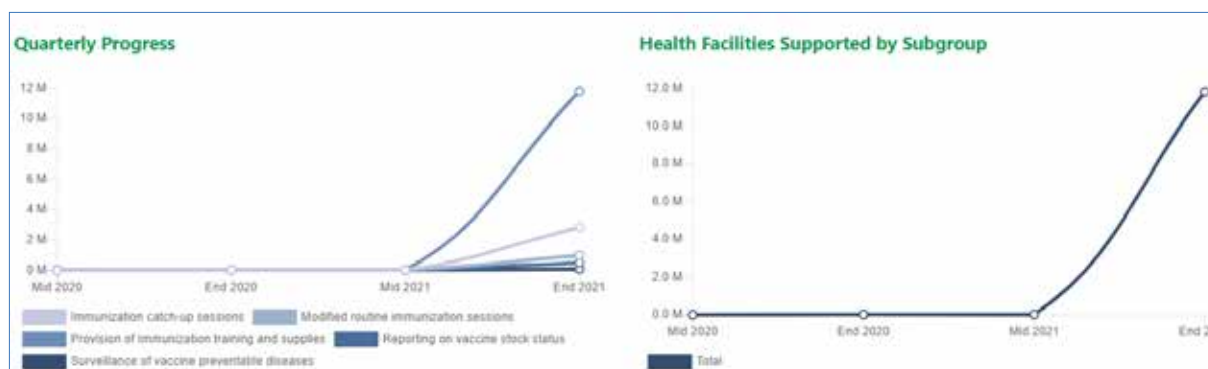
Le tableau ci-dessus montre que sur une cible de 25, l'intervention du SNU a porté à 18 le nombre de structures mettant en œuvre au moins trois interventions pour améliorer la qualité de soins maternels, néonataux et infantiles dans les zones ciblées. Par rapport au nombre de structures de santé, nutrition et Wash qui offrent des services de développement intégré de la petite enfance (éveil et stimulation) dans les zones ciblées, six structures seulement ont été enregistrées en 2021 sur une cible de 25. Le nombre de jours de rupture de stock en produits essentiels au niveau district, notamment pour les vaccins (DTP, Polio-VPO ou TT) et les contraceptifs est de 0.



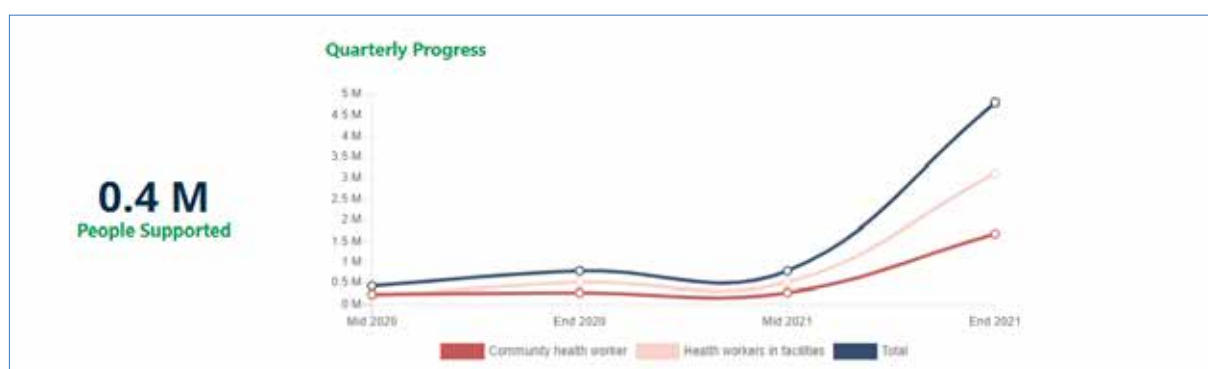
Personnes ayant accès aux programmes de vaccination, de santé maternelle et de nutrition



Personnes atteintes



*Établissements de santé soutenus (vaccination)*



*Agents de santé bénéficiant du soutien du SNU*

Les résultats ci-dessus ont été atteints grâce aux interventions suivantes :

- Renforcement des capacités des prestataires à tous les niveaux dans le domaine de la SRMNIA, de la nutrition et du WASH/PCI.
- Dotation en équipements, médicaments et autres produits essentiels : intrants et matériels nutritionnels, produits contraceptifs, unités de néonatalogie, équipements SONU, véhicules pour les stratégies avancées.
- Assistance technique Nutrition au niveau central et dans les cinq régions vulnérables
- Dotation en équipements d'oxygénothérapie pour la PEC de la COVID 19, EPI et intrants WASH.
- Maintien de l'offre de services de base malgré la pandémie de COVID-19.
- Nette amélioration de la disponibilité des vaccins de routine.
- Orientation des régions cibles sur le paquet intégré.

Par ailleurs, la lenteur inhérente aux difficultés d'une approche multisectorielle dans le processus de mise en œuvre du paquet intégré a été relevé.

**Produit 5.2. D'ici la fin 2023 les communautés et particulièrement les groupes vulnérables disposent des connaissances et des compétences nécessaires sur la prévention/détection précoce des maladies, la santé sexuelle et de la reproduction, les violences/traumatismes, les mesures d'hygiène et d'assainissement de base, l'amélioration de la nutrition, l'accès à l'eau potable, en vue de l'utilisation adéquate des services.**

| Indicateur du produit  | Valeur de base                        | Cible             | Valeur atteinte   |
|--|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Indicateur 1 : Existence d'un système de mesure des connaissances et des attitudes en rapport avec les pratiques familiales essentielles sélectionnées | Non                                   | Oui               | Non               |
| Indicateur 2 : Nombre de villages certifiés Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) annuellement (et nombre personnes (F/H) ayant abandonné la DAL)  | 433 villages FDAL (184 601 personnes) | 500 villages FDAL | 679 villages FDAL |
| Indicateur 3 : Existence d'un plan national budgétisé pour l'élimination de l'eau et les fluides pour soutenir l'augmentation de l'AME                 | 0                                     | 1                 | 11                |

Tous les indicateurs de ce produit ont été atteints exception faite du nombre de villages certifiés. Fin de la défécation à l'air libre (FDAL) annuellement (et nombre personnes (F/H) ayant abandonné la DAL).

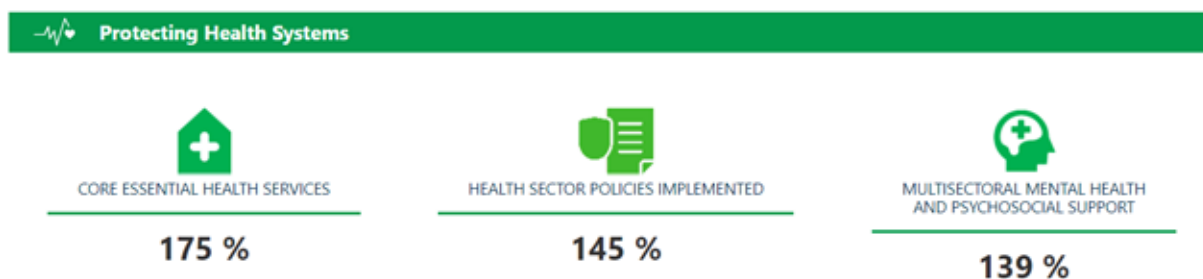
Les résultats obtenus reprennent notamment :

- Intensification de la supplémentation en vitamine A organisée au niveau des 79 districts du pays.
- Lancement de l'initiative « plus fort avec le lait maternel », afin d'améliorer les taux d'allaitement maternel et élaboration de la stratégie de communication en cours.
- Mise en œuvre des greniers communautaires améliorés pour la diversité alimentaire des enfants de 6-23 mois dans les régions de Tamba, Kolda et Sédhiou.
- PECMAS communautaire en cours dans huit districts à titre de pilote.
- ATPC : mise en œuvre accélérée feuille de route pour FDAL d'ici 2030 : ATPC élargi à certaines interventions ; renforcement des capacités des prestataires et des communautés sur PCII/WASH.
- Renforcement des capacités des communautés sur les PFE.
- Mise en œuvre ATPC élargi à des interventions du paquet.
- Formation des agents d'hygiène sur PCI Ebola.

**Produit 5.3. D'ici à 2023, les institutions nationales et communautaires disposent de capacités en matière de gouvernance pour une meilleure prise de décision basée sur des évidences, le genre, l'équité et la redevabilité afin d'accroître la résilience dans le secteur de la santé, la nutrition et l'eau/l'hygiène/l'assainissement**

| Indicateur du produit   | Valeur de base | Cible | Valeur atteinte |
|---|----------------|-------|-----------------|
| Indicateur : Nombre de comités multi-sectoriels fonctionnels (Maladies Non Transmissibles, PSMN, SRAJ, DIPE, SRMNIA, WASH,) à tous les niveaux dans les zones d'interventions ciblées | Non Disponible | 15    | 14              |
| Indicateur : Nombre de curricula révisé prenant en compte le paquet intégré en santé, nutrition et Wash   | 0              | 2     | 0               |
| Indicateur : Nombre de recherche/étude/analyse menées dans les domaines de la santé, nutrition, Wash  | Non Disponible | 3     | 4               |

1 Validé en 2020 et mise en œuvre déjà engagée



Les résultats obtenus reprennent notamment :

- Le développement de documents stratégiques : Stratégie nationale de vaccination contre la COVID-19, plan de contingence COVID-19, Plan de réponse EBOLA.
- La fonctionnalité des cadres de concertation et de coordination à tous les niveaux.
- Le processus de l'intégration dans les curricula en attente du développement du paquet intégré.
- La fonctionnalité du CNGE et de tous les CRGE du fait de la pandémie de COVID-19.
- Une nette amélioration de la fonctionnalité des instances de coordination multisectorielle.
- La conduite du pilote pour la PECMAS communautaire.
- La conduite de l'analyse situationnelle sur la chaîne des intrants de nutrition en vue de l'intégration des intrants dans la PNA.
- L'analyse situationnelle de l'alimentation complémentaire pour élaborer le plan d'amélioration de la diversité.
- Le partenariat formel avec « Alive and thrive » pour le renforcement de l'allaitement maternel, partenariat avec ACF pour conduite du pilote sur la PAMECAS communautaire.
- L'élaboration de la note conceptuelle pour la mise en œuvre de l'initiative Baby box (secteur privé).
- La conduite du pilote sur le paquet intégré à Kolda et Sédhiou.

Le renforcement de la gouvernance du système sanitaire s'est poursuivi par un appui technique du SNU pour l'élaboration et la mise à jour de documents stratégiques essentiels, y compris trois plans d'urgence nationaux et leur adaptation régionale, ainsi que le Plan d'urgence de sécurité alimentaire (PUSA). Le SNU a inscrit son action dans la consolidation des acquis en matière de soins de santé primaires (SSP), axée sur la multisectorialité, la durabilité et l'évolutivité, l'analyse de la situation du pays en la matière a été menée à l'échelle nationale et dans la région de Kolda par l'UNICEF en collaboration avec le Gouvernement national et ses principaux partenaires. Cela comprend également le repositionnement stratégique du Sénégal au Fonds Mondial.

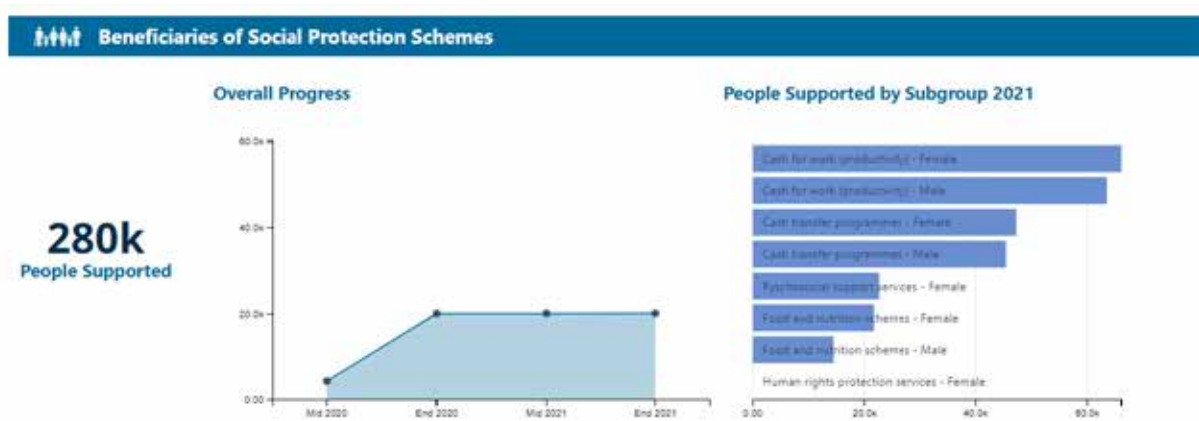
***Effet 6 : d'ici 2023, les populations les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale améliorée et d'une protection contre les violences, pratiques néfastes et discriminatoires***

**Produit 6.1 : D'ici à 2023, les mécanismes de ciblage, de gouvernance, de suivi et d'évaluation de la protection sociale sont améliorée**

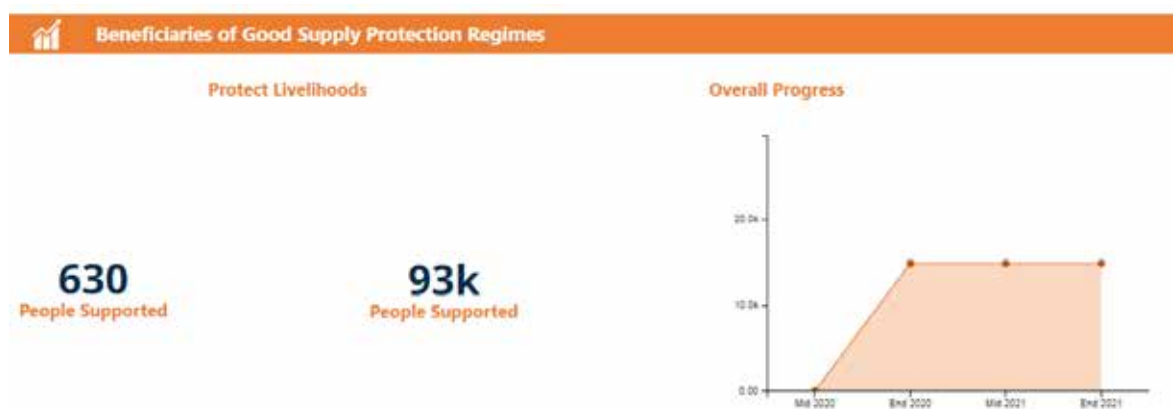
L'année 2021 est marquée par le décret d'institutionnalisation du Registre National Unique (RNU) qui est aujourd'hui l'outil de référence pour cibler les couches les plus vulnérables pour une meilleure mise en œuvre des politiques portant sur la protection sociale. Cette institutionnalisation juridique du registre permettra de garantir plus d'équité, de transparence et de légitimité aux interventions en matière de protection sociale.

En termes d'assurance maladie, la dernière enquête menée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) avec l'appui du SNU révèle un taux de couverture de 14% en 2021. Ce chiffre est un peu en dessous du chiffre de l'année dernière de 17.1%, mais il faut noter qu'il ne s'agit pas de la même enquête et que les méthodes peuvent différer. Il est cependant acceptable de penser que le taux se situerait toujours dans cet intervalle.





En 2021, le RNU a été mis à jour pour 13 régions du Sénégal, et la mise à jour de la région de Sédhiou est en cours de finalisation. Cette institutionnalisation et la mise à jour du RNU combinée aux ateliers de formation pour la mise en place de plateformes régionales est un résultat pour un meilleur ciblage et un cadre de gouvernance du système de protection sociale, à la fois au niveau national et décentralisé. Il faut noter que la mise à jour du RNU est cruciale pour aider les acteurs du développement à toucher les populations les plus vulnérables. Dans le cadre de l'assistance alimentaire, le RNU a été utilisé dans les départements de Matam, Podor, Ranérou, Salémata et Saraya. À titre d'exemple, 92 740 personnes sur une cible de 92 848 ont été touchées dans le cadre d'une assistance alimentaire en période de soudure, soit un taux de réalisation de 99%. De même 135 000 personnes ont été touchées dans le cadre de la création d'actifs durables (sur un total de 180 000 personnes).



Les partenaires au développement sont également en train d'appuyer la DGPSN à évaluer l'utilisation de l'outil du RNU à savoir la base de données déjà existantes et la méthodologie de ciblage utilisée lors de la distribution de vivres en 2020 à 1 million de ménages au Sénégal. Le but visé est d'apprendre de cette initiative pour promouvoir l'extension de la base de données à d'autres catégories de la population qui, avec la crise sanitaire, ont basculé soit dans la vulnérabilité soit dans la pauvreté. Simultanément, le Gouvernement du Sénégal est en train de mettre en place un dispositif d'intégration des initiatives de gratuité des soins pour les moins de cinq ans dans les mutuelles de santé. Le projet pilote a été lancé dans la région de Kaffrine. Cependant, il convient de noter que le projet pilote a été soutenu avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Projet « *Financement de la Santé et de la Nutrition* » (PFSN).

**Produit 6.2 : D'ici à 2023, les autorités disposent d'informations analytiques détaillées sur financement des secteurs sociaux.**

Certains secteurs sociaux (éducation, ...) ont été affectés par les mesures de restriction prises par l'État du Sénégal pour contenir la propagation de la COVID-19. D'autres secteurs ont eu un appui plus conséquent dans le plan de relance gouvernemental. C'est ainsi que l'État du Sénégal a annoncé des mesures d'accompagnement du secteur de la santé avec une augmentation de la part de son budget. Ces annonces arrivent au moment où le budget-programme rentre dans sa première année de mise en œuvre. D'ailleurs, le SNU continue d'accompagner l'Observatoire de Suivi du Budget Social pour le renforcement de capacités des acteurs étatiques. À cet effet, 40

parlementaires, responsables de programmes et membres du conseil consultatif de l'Observatoire de Suivi du Budget Social ont bénéficié de formation sur le budget programme. Les ateliers de renforcement de capacité ont été l'occasion de créer au même moment un cadre de dialogue entre les différents acteurs pour une meilleure allocation des ressources pour les secteurs sociaux.

En outre, il demeure nécessaire de créer et de pérenniser un espace budgétaire pour la protection sociale permettant son extension et le financement d'un socle de protection sociale à terme. En ce sens, les études menées par le SNU ont débouché sur la publication de deux rapports portant sur les options de financement de la protection sociale pour le Sénégal, l'évaluation des ressources mobilisables, et l'analyse d'impact de ces investissements. À la suite de cela, un programme de formation a été élaboré et plus de 60 acteurs étatiques (Gouvernement et institutions) et non-étatiques (société civile) ont été formés sur les résultats de l'étude.

**Produit 6.3 : La communauté, les familles, les femmes, les jeunes et les enfants (filles et garçons) ont leurs capacités à prévenir et répondre aux violences, à l'exploitation, aux pratiques néfastes ou discriminatoires renforcées**

Avec les risques d'exacerbation des violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier celles basées sur le genre, dans le contexte de la COVID-19, un accent particulier a été mis pour assurer la continuité des services de prévention et de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre. Le SNU a apporté un appui substantiel aux services et structures de protection, afin de leur permettre d'apporter une réponse aux victimes. Avec l'appui du SNU, 7289 femmes adultes victimes ont accédé à des services de protection.

Sur le plan politique et législatif cette année, il n'y a pas eu d'avancées significatives. En termes de renforcement du cadre juridique, le code de l'enfant est resté au stade d'avant-projet de loi et la loi sur les violences sexuelles portant réforme du code pénal votée en 2019 n'a pas encore fait l'objet d'un décret d'application. La loi sur l'aide juridictionnelle est aussi à l'état de projet. Sur le plan politique, un draft de stratégie et plan d'action MGF est disponible, mais aucune avancée n'a pu être faite concernant le Plan d'Action national en Protection de l'Enfant. Le MFFGPE a adopté et mis en œuvre avec l'appui du SNU un Plan d'urgence de protection des femmes et des enfants face à la Covid-19, le ministère de la Santé et de l'Action social dans son plan de réponse d'urgence à la COVID-19 a intégré les éléments d'appui psychosocial en direction en particulier des enfants et familles affectées. Le plan d'action national d'éradication des VBG et la promotion des droits humains a été mis en œuvre de manière suivant le budget disponible des bailleurs, un effort de financement de ce plan et les mécanismes de gouvernance restent encore très insuffisant, ce qui ne favorise pas une cohérence dans les interventions.

Sur le plan institutionnel et en particulier de la qualité des services, des avancées importantes ont été faites au niveau national en termes de développement de procédures et outils, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfant et des VBG, qui ont été conçus de manière participative. Le lancement officiel et la dissémination de tous ces documents de référence et outils, soutenus par des formations, permettront d'améliorer de façon systémique la qualité des services de protection, tant en prévention que dans l'accès des victimes à des services adaptés, ainsi que la coordination et le suivi de la réponse.

Au total, 146 946 personnes se sont mobilisées, en particulier les jeunes filles, en participant à des sessions d'échanges sur les questions de protection contre les violences et les abus à l'encontre des enfants et sur la prévention et réponse aux VBG, particulièrement les MGF. Ceci a notamment été rendu possible grâce au renforcement de capacités et la mobilisation de 2 192 agents de changements (relais communautaires, badiénou gokh, agents de mobilisation sociale, etc.), la fourniture de services individualisés d'informations, les conseils et l'assistance aux personnes à risque de VBG, la mise en œuvre de programme d'éducation sexuelle complet et de développement holistique intégrant les MGF au profit des filles, les échanges au niveau communautaires (mise en œuvre de plan d'action avec les religieux, visites à domicile, ateliers régionaux sur MGF et VBG, journées de plaidoyer sur rencontre transfrontalières entre le Sénégal et la Gambie sur les MGF, etc.).

Un important travail de sensibilisation et d'information a été mené à travers les médias et les réseaux sociaux, tenant compte du contexte sanitaire. 2 532 030 personnes ont ainsi été touchées sur les MGF, VBG via des campagnes digitales sur les réseaux sociaux et 133 émissions de radios communautaires. Près de 1 500 000 de personnes ont également été touchées via les émissions radiophoniques de l'Union des Radios communautaires sur les droits de l'enfant, en particulier les violences et les pratiques néfastes.

Les artistes se sont engagés également pour la protection contre les VBG, ainsi avec l'appui du SNU, un spot vidéo sur les VBG avec l'artiste Coumba Gawlo SECK a été réalisé et diffusé. Plus de 4 700 supports de communication sur les VBG ont été conçus et disséminés. Une campagne de communication de masse sur les MGF est en préparation.

Les jeunes et surtout les filles ont mobilisé leurs pairs pour mieux protéger et exiger l'application de la loi sur les MGF. Les adolescents et les jeunes se sont engagés activement dans la production d'émissions de radio. Ils ont également mobilisé leurs pairs et enrôlé plus de 400 U-Reporters pour jouer un rôle de surveillance des violations des droits de l'enfant, y compris les questions de protection. Ils ont enfin démontré des capacités renforcées pour mobiliser d'autres leaders dans leurs communautés, par ex. les chefs religieux et politiques, les chefs traditionnels et les autorités administratives autour de leurs questions prioritaires.

Des coalitions de la société civile œuvrant pour la protection des femmes et des enfants se sont mobilisées pour la promotion des droits humains et contre les violences et les mariages d'enfant. Cela inclut notamment la coalition de la société civile regroupant 35 associations de lutte contre les VBG et la promotion des droits humains, la coalition de 25 associations de jeunesse, le réseau des religieux.

Grâce à l'appui du SNU, plus d'un million de personnes (1 176 685) ont reçu une information, à travers les réseaux sociaux, sur la gestion du stress généré par la crise sanitaire due à la COVID-19, appelant à la vigilance des parents et des jeunes devant les risques accrus de violences domestiques, de négligence, d'abus et de violences physiques et sexuelles à l'encontre des enfants.

Avec l'appui du SNU, 743 migrants de retour ont participé et ont été impliqués dans des échanges, activités d'éducation et de mobilisation sociale sur la migration irrégulière et prise en charge (PEC). Une caravane de sensibilisation sur les dangers de la migration irrégulière a été déployée dans les régions de Thiès, Saint Louis et Fatick.

Afin d'affiner les approches de communication pour le changement de normes sociales et de comportement, des guides nationaux de dialogue social en protection de l'enfant sont disponibles pour mobiliser et renforcer les capacités des enfants, jeunes, familles et communautés en protection de l'enfant et doivent être lancés. Une recherche formative sur les déterminants socio-culturels autour de la violence sexuelle et de la discipline violente a été lancée. Une campagne nationale de communication sur les violences faites aux enfants est également en cours de préparation.

L'appui du SNU s'est traduit en partenariat étroit avec le MFFGPE, les Ministères de la Santé et de l'Action Sociale, de l'Education, et de la Justice, la CNLTP, ainsi qu'avec les ONG et la société civile (ex. TOSTAN, Enda Jeunesse Action, CEFORP, Grand Mother Project, PPJ, AJS, GEEP, La Lumière, CLVF, FODDE...), et des instituts nationaux d'études et de recherche, comme l'ANSD et l'Université Gaston Berger.

**Produit 6.4. Les prestataires de services de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la justice et de l'administration du travail ont des capacités renforcées pour mieux prévenir, détecter et prendre en charge les cas de violences, d'exploitation, de pratiques néfastes ou discriminatoires contre les femmes, les filles et les garçons**

| Indicateur de produit   | Valeur de base | Cible | Valeur atteinte |
|---|----------------|-------|-----------------|
| Indicateur A : Nombre de documents nationaux d'orientations, outils opérationnels pour la prestation de services de qualité en protection.  | 52<br>-        | 33    | 74              |
| Indicateur B : Nombre de prestataires de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la justice et de l'administration du travail formés sur la prévention et/ou la PEC des personnes ayant besoin de protection.             | 3 413          | 3 000 | 1 934           |
| Indicateur C : Nombre de structures de l'action sociale, santé, éducation, sécurité, justice et administration du travail au niveau déconcentré, ayant des capacités opérationnelles renforcées pour la prévention et la PEC des cas de protection. | 147 (2019)     | 150   | 249             |

Avec l'appui du SNU, 249 services et structures des différents secteurs ont été soutenus en ressources matérielles, financières et/ou en personnels formés, pour une meilleure prestation des services de protection en direction des femmes et des enfants. On trouve parmi ces structures, notamment, les services départementaux de l'action sociale (SDAS), les services départementaux du développement communautaire (SDDC), les Centres de Premier Accueil (CPA), les Centres de Promotion et de Réinsertion sociale (CPRS), les services socio-judiciaires de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), les Centres Conseils Ado (CCA), les Centres Académique d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CAOSP), les services associatifs intervenant dans la protection de l'enfant et les VBG les centres d'accueil et d'hébergement publics et associatifs, les services de police et de gendarmerie, les tribunaux, les boutiques de droit, les maisons de justice, et un centre psychiatrique. Un appui a également été apporté directement au ministère de la Famille, Femme, Genre et Protection de l'enfant, en denrées et produits d'hygiène, pour les ménages vulnérables et les structures accueillant des personnes vulnérables.

Afin de répondre aux besoins nouveaux de protection dans le contexte de la COVID-19, des outils nationaux de référence ont été développés par les ministères, avec l'appui du SNU. Il s'agit de :

- Procédures et outils pour accompagner le processus de retrait et des enfants de la rue/daaras et de réunification familiale des enfants internationaux, sur la base des standards internationaux et principes de l'intérêt supérieur de l'enfant, finalisés sous le pilotage du MFFGPE.
- Guide d'appui psychosocial aux enfants et familles affectés par la COVID-19, finalisé et lancé sous le pilotage de la DGAS.

En dépit du contexte d'urgence lié à la COVID-19, les différents secteurs ont pu avancer avec l'appui du SNU dans le développement de documents référentiels et outils destinés aux structures et services sur le terrain, afin d'améliorer la prestation de services aux femmes et aux enfants. Ainsi, des documents de référence nationale ont été développés, validés et pour certains lancés en 2020. Il s'agit de :

2 Document d'Orientations Nationales sur la prestation de services en PE ; Document référentiel pour la détection et gestion des situation de risques affectant les élèves par le personnel d'éducation ; Draft Protocole de détection et PEC de la maltraitance et des abus sexuels sur les enfants ; Draft Document de procédures opérationnelles de PE en situation de rue ; Guide de PEC des victimes de VBG par les forces de sécurité

3 Protocole de détection et PEC de la maltraitance et des abus sexuels sur les enfants par le personnel de santé / Guide MSAS sur la PE des enfants / Version actualisée du guide de PEC des victimes de VBG par les forces de sécurité

4 Protocole de Prise en charge des enfants victimes de violences, d'abus par le secteur de la Santé, validé techniquement ; Guide méthodologique pour l'intervention en protection de l'enfant à l'usage des personnels des services déconcentrés la DGAS ; Orientations et outils de coordination de la plateforme de prévention au sein de Comités départementaux de protection de l'enfant ; Guide pratique en appui psychosocial aux enfants et parents affectés par la COVID-19. ; Manuel de sensibilisation aux VBG réédité et publié ; Protocoles et outils pour la détection et prise en charge des enfants de la rue.

- Guide méthodologique pour la prestation de services de protection de l'enfant à l'usage des services d'action sociale, finalisé et lancé sous le pilotage de la DGAS.
- Deux documents d'orientation pour la coordination multisectorielle en protection de l'enfant au niveau local, l'un pour le fonctionnement de la plateforme de prévention en protection de l'enfant au sein des CDPE, et l'autre pour le fonctionnement de la plateforme de prise en charge des enfants ayant besoin de protection, développés et lancés sous le pilotage respectif de la DGAS et de la DESPS.
- Un protocole de détection et de prise en charge de la maltraitance des enfants, en particulier les abus sexuels, à l'usage du personnel de santé, développé et validé techniquement sous le pilotage de la DGS.
- Un manuel de sensibilisation aux VBG réédité et publié.
- Le Guide sur l'adoption internationale développé en 2019 a été lancé et disséminé auprès de toutes les juridictions et services sociaux, sous le pilotage de la DESPS.

**Produit 6.5. Les institutions aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ont des capacités renforcées pour développer, intégrer et mettre en œuvre, dans les politiques et budgets, les stratégies en matière de protection contre les violences, d'exploitation, de pratiques néfastes ou discriminatoires contre les femmes, les filles et les garçons**

Le SNU a continué d'appuyer le renforcement des cadres politiques, normatifs, de coordination et de suivi du programme de pays, aux niveaux central et décentralisé.

Au niveau national, avec le plaidoyer et le soutien du SNU, le ministère de la Famille, Femme, Genre et Protection de l'enfant a élaboré et mis en œuvre un plan d'action national pour la protection des femmes et des enfants contre la COVID-19. Ce plan avait deux composantes, l'une portant sur l'assistance aux femmes vulnérables visant à atténuer l'impact économique et social sur les femmes, soutenir l'autonomisation des femmes et prévenir les VBG, et l'autre visant à détecter, fournir des soins et un soutien à la réinsertion sociale des enfants privés de protection parentale, victimes de négligence, violence, abus et de négligence, principalement dans la rue et en direction des enfants talibés en situation de risques.

 Gender Based Violence Measures


ACCESS TO JUSTICE

**Yes**

FUNCTIONING OF SHELTERS FOR VICTIMS OF VIOLENCE

**Yes**

VIOLENCE PREVENTION AND RESPONSE

**Yes**

PROVIDE OPTIONS FOR WOMEN TO REPORT ABUSE

**Yes**

Le SNU a coordonné son appui au Gouvernement dans le cadre du Groupe Thématique Genre avec l'ensemble des autres partenaires au développement, ainsi que du Groupe National des Partenaires de la Protection de l'enfant (GNPE). Le MFFGPE a mis en place un Comité National de suivi pour le Plan de retrait des enfants de la rue, associant des représentants de tous les ministères concernés et de la société civile, et des représentants des partenaires.

Avec le soutien du SNU, dans le cadre du programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les MGF, le Gouvernement a poursuivi son processus participatif et inclusif pour élaborer le plan d'action national pour accélérer l'abandon des MGF, en renforçant les engagements et les actions prioritaires de chaque secteur. Le processus de finalisation et approbation a été suspendu par le contexte lié à la COVID-19.

Le SNU a également accompagné le Gouvernement dans l'élaboration du Plan d'Action National de lutte contre la traite des personnes (2021 – 2023) et de la Stratégie Nationale de l'Ecole des Maris pour le changement de normes sociales de genre. Malgré les efforts de plaidoyer du SNU, le Code de l'enfant est toujours en attente d'adoption par le Gouvernement. La loi portant réforme du Code Pénal sur la criminalisation des violences sexuelles votée par l'Assemblée nationale en 2019 attend d'être promulguée.

Avec le plaidoyer et le soutien du SNU, les différents secteurs clés ont continué de s'engager encore davantage cette année pour la protection des femmes et des enfants. Ainsi, le ministère de la Santé et de l'Action sociale a intégré les questions spécifiques de la violence contre les enfants, des MGF et du mariage des enfants dans sa stratégie nationale de santé communautaire lancée cette année. Le Ministère a pris une mesure additionnelle pour le suivi des traumatismes liés aux violences physiques, aux violences sexuelles et aux MGF qui a été paramétré dans DHIS2, le système d'information sanitaire.

Le ministère de l'Éducation a mis en place une cellule pour l'égalité des sexes et l'équité pour coordonner et suivre les politiques du Ministère en matière d'égalité des sexes, d'inclusion et de protection de l'enfant. Le Ministère a également récemment configuré une plateforme en ligne spécifique pour la notification des cas de protection de l'enfant, y compris les VBG par les personnels désignés de l'école, permettant un suivi national en temps réel des incidents identifiés par les établissements scolaires. 8 631 écoles primaires sont ainsi connectées, couvrant ainsi une population de 1 801 181 élèves.

Toujours avec l'appui du SNU et conformément aux responsabilités des Commissions de suivi mises en place par la SNPE et aux Orientations Nationales pour la Prestation de services multisectoriels en protection de l'enfant au niveau local adoptées en 2019, le Ministère de la Justice avec la DESPS et le Ministère de la Santé et de l'Action sociale avec la DGAS, ont développé avec l'appui du SNU, des orientations pour la coordination et le suivi, respectivement, de la gestion des cas de protection de l'enfant et des actions de prévention au niveau départemental/CDPE. Au niveau décentralisé, avec l'appui du SNU, au moins 18 CDPE ont joué un rôle déterminant dans la coordination de la mise en œuvre et du suivi du plan national de réponse de protection de l'enfant dans la COVID-19.



Des plateformes de signalement et rapportage des cas de protection de l'enfant à travers la téléphonie mobile et internet ont été déployées avec l'appui du SNU dans des zones pilotes et constituent des pratiques prometteuses en termes de suivi en temps réel des cas de protection. Il s'agit notamment de Rapid Protection par le CDPE de Pikine, qui facilite le signalement des cas de protection de l'enfant aux services sociaux via SMS en même temps que le monitoring en temps réel du nombre de cas par un tableau de bord en ligne accessible à niveau départemental comme au niveau central. Le déploiement du dispositif arrimé à l'AEMO et au SAO de Pikine est prévu dans d'autres zones. Également, une plateforme web pour la gestion des données sur les VBG/MGF a été mise en place dans trois départements de Tambacounda et les tests sont en cours. La région de Tambacounda a été choisie pour abriter la phase test avant d'être dupliquée au niveau national.

Les capacités de coordination dans la planification et le suivi multisectoriel de la mise en œuvre des politiques en matière de protection de l'enfant et des VBG, aussi bien à l'égard des différents ministères sectoriels, que des CDPE et de l'appui des partenaires constituent encore un défi. Il n'existe à l'heure actuelle pas de dispositif intégré de rapportage multisectoriel systématique, arrimé aux cadres de coordination multisectoriels en place au niveau départemental, régional et national, permettant au Ministère en charge de disposer de données et d'informations, et de produire des rapports nationaux de situation et de suivi, respectivement pour la protection de l'enfant que pour les VBG.

En raison de la COVID-19, des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre des enquêtes prévues avec l'appui du SNU. Il s'agit notamment de l'enquête nationale sur la sécurité et le bien-être des élèves sous la coordination du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'étude sur les déterminants socio-culturels des violences physiques et sexuelles à l'encontre des enfants sous la coordination du MFFGPE.

Avec le soutien du SNU, des enquêtes permettant de mesurer et d'analyser l'impact de la COVID-19 sur les populations vulnérables, en particulier sur les femmes et les enfants ont été menées. Cela inclut notamment une étude socio-anthropologique sur les perceptions et les effets de la COVID-19 et les mesures de réponse, en partenariat avec l'Université Gaston Berger, et une enquête rapide sur les effets de la COVID-19 sur les ménages selon une perspective de genre avec l'ANSD.

### Priorité stratégique 3 : « Gouvernance, Paix et sécurité »

Cette priorité en phase avec l'Axe 3 du PSE « *Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité* », qui constitue le socle de la gouvernance au Sénégal, sous toutes ses formes, a enregistré des efforts significatifs dans un contexte marqué par la survenance de la COVID-19. Ces efforts se manifestent dans un premier temps, à travers la modernisation de l'État civil et la prise en compte du genre avec respectivement l'amélioration du dispositif de suivi et l'évaluation et la détermination d'indices pertinents et adaptés à nos réalités.

Dans un deuxième temps, les indicateurs liés à la représentativité des femmes dans les postes électifs ont stagné, en particulier pour les collectivités territoriales du fait du report des élections locales. Ceci n'a pas empêché que des initiatives soient prises dans le domaine du renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs, notamment dans la planification locale et la cohérence territoriale, dans la riposte face à la COVID-19 et dans la promotion des droits de l'homme.

#### ***Effet 7 : D'ici à 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans l'offre de services publics***

Le renseignement des indicateurs de l'effet 7 n'est pas encore possible vu qu'ils sont tributaires d'études ou d'enquêtes qui n'ont pas été conduites en 2021. Cependant d'importants progrès sont notés dans le dispositif relatif à l'enregistrement des naissances et des documents de référence ont été produits.

Le suivi des ODD 16 et 5 a été amélioré avec la mise en place d'un dispositif national de suivi, de rapport et de production de données statistiques régulières articulé autour des ministères sectoriels. La promotion du genre sera facilitée grâce à la conduite d'audits genre validés pour le ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération ; un plan d'institutionnalisation du genre du ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat est également disponible.

La prévention des conflits et de l'extrémisme violent a fait l'objet d'une attention particulière grâce à des formations communautaires et la synergie entre les forces de défense et de sécurité et les communautés frontalières dans la gestion d'une crise.

Afin d'accentuer la lutte contre la corruption, les avants projets de textes relatifs à la déclaration de patrimoine ont été finalisés. En vue d'améliorer l'offre de services publics, la stratégie E-gov a été élaborée et un plan d'actions établi. De même, un plan d'actions opérationnel et de priorisation sur la transformation numérique de l'Administration est élaboré.

Au niveau des territoires, une dynamique de digitalisation est en cours avec l'élaboration d'un schéma directeur numérique des territoires ainsi que La gouvernance du numérique est soutenue avec la mise à jour de la plateforme et des indicateurs gérés par l'Observatoire du Numérique. De plus, 386 cadres du secteur public enregistrés et 182 ont accompli avec succès le cours en ligne sur le développement d'une stratégie de transformation numérique inclusive post COVID-19.

**Produit 7.1. D'ici 2023, les acteurs institutionnels et communautaires disposent de capacités renforcées pour la promotion et l'enregistrement effectif des faits d'état civil et la production de statistiques vitales**

Pour ce produit, on peut noter les réalisations suivantes :

- 25 992 personnes dont 17 275 femmes et 8 717 hommes ont renforcé leurs connaissances sur « Enregistrement des Naissances » à travers des activités de dialogue au niveau des communautés (causeries, visites à domicile et dialogues communautaires).
- 2 069 leaders communautaires (chefs de villages, délégués de quartiers et leaders religieux) dont 1 833 hommes et 236 femmes ont renforcé leurs capacités pour promouvoir l'enregistrement des naissances et accompagner les familles de leurs communautés dans ce processus.
- 213 agents des services (santé et éducation principalement) ont renforcé leurs compétences en matière d'enregistrement des naissances.
- Un guide national sur les dispositifs d'appui à la déclaration des naissances au sein des structures sanitaires (coins état-civil santé) a été lancé officiellement, avec des sessions d'orientation réalisées sur le terrain.
- Le document d'orientation pour la détection et l'enregistrement à l'état civil des élèves sans acte de naissance a été validé et lancé officiellement.
- Les supports de communication pour la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil ont été réédités avec la Direction de l'État civil.

**Produit 7.2. D'ici à 2023, les institutions centrales et locales, les structures nationales de statistique et d'évaluation disposent de compétences améliorées pour assurer une meilleure disponibilité et utilisation des données de qualité désagrégées, la planification, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes publics**

Dans le cadre du programme Women Count, le SNU a appuyé l'ANSD. Parmi les réalisations de 2021 on peut noter :

- La mise en place d'un mécanisme national de gouvernance et de coordination de la production et de l'utilisation des statistiques genre, dénommé Comité Multipartite Genre (CMG). Dans le même ordre, le SNU a appuyé l'ANSD à produire un rapport sur les sources de données administratives qui constituent un fort potentiel pour le suivi des ODD. Cette étude permet d'apprécier la capacité du Système Statistique National (SSN) à fournir des indicateurs ODD en général et des indicateurs ODD sensibles au genre en particulier.
- Le renforcement de capacités de 186 producteurs du Système Statistique National aux niveaux national et local sur les techniques de collecte, l'analyse et l'interprétation des statistiques sensibles au genre. La valorisation des bases de données existantes au sein de l'ANSD a permis de produire des statistiques désagrégées par sexe, à travers quatre rapports thématiques sur l'accès différentiel à l'éducation, l'accès différentiel à l'emploi formel, les violences basées sur le genre et la contribution économique des femmes et l'entrepreneuriat féminin. La réalisation de l'Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps au Sénégal (ENETS) a été rendue possible en 2021, pour la première fois grâce au partenariat avec ONU Femmes. L'enquête permet de mesurer le travail rémunéré, le travail non rémunéré, le travail bénévole, le travail domestique, les loisirs et les activités personnelles.
- Un meilleur accès des utilisateurs aux statistiques de genre avec le développement en cours d'une plateforme par l'ANSD, pour fournir une base de métadonnées de genre en libre accès qui publie le cadre, définit les indicateurs et les mécanismes de calcul des statistiques de genre. La refonte et la

mise à jour de la plateforme Web de l'ANSD est en cours, pour l'archivage des données d'enquête au Sénégal. L'appui porte également sur le renforcement des capacités de 202 acteurs du SSN sur l'utilisation des statistiques de genre.

- L'enquête « Emploi du Temps » est réalisée pour la première fois au Sénégal, avec une représentativité nationale, régionale, urbaine et rurale. L'enquête permet de mesurer le travail rémunéré et non rémunéré selon le sexe. Elle permet également la valorisation du travail non rémunéré dans les comptes nationaux.
- Une liste d'indicateurs nationaux de genre a été produite, avec le concours des ministères sectoriels. Il est prévu un atelier national de partage pour l'approbation des indicateurs.
- Un mécanisme national de coordination de la production des statistiques de genre a été créé, est mis en place et opérationnel. Ce mécanisme est composé des ministères sectoriels, Assemblée nationale, Conseil économique social et environnemental et des organisations de la société civile. Un plan d'actions 2020-2023 a été développé pour adresser le manque de données désagrégées par sexe dans les secteurs les moins pourvus. Des Comités régionaux de Développement (CRD) ont été organisés dans les 14 régions du Sénégal, pour partager et faire approprier le plan d'actions.
- Dans le cadre de la valorisation des données et du suivi des ODD, 5 rapports d'études ont été produits portant sur les violences basées sur le genre, l'accès à l'emploi formel, l'accès à l'éducation, la contribution à la richesse nationale (PIB) par sexe et leadership féminin, et les sources administratives potentielles de données sur les ODD.
- L'étude de faisabilité et d'établissement de la situation de référence de la structuration de l'industrie pharmaceutique est finalisée et le rapport est disponible.
- Le rapport de mise en place du dispositif national de monitoring de l'ODD 16 est finalisé et édité. Une session de partage et de formation des cellules d'études et directions en charge de la planification (CEP) des ministères concernés est également organisée avec une vingtaine de points focaux sectoriels pour la mise en place du système de collecte et de monitoring et l'identification des indicateurs et cibles prioritaires.
- Les acteurs de production du Système Statistique National (SSN) aux niveaux national et local ont été formés aux techniques de collecte et d'analyse des données sensibles au genre. Dans le même ordre, les principaux utilisateurs de données, constitués principalement des ministères sectoriels, ont été formés à l'utilisation potentielle des statistiques de genre, dans les 14 régions du Sénégal.
- Deux audits genre sont élaborés pour le ministère de l'Intérieur (MINT) et le ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération (MEPC).
- Le plan d'institutionnalisation du genre du ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER) n'a pas été élaboré, cependant, l'audit a été partagé avec les points focaux à travers un atelier de partage.
- Le plan d'institutionnalisation du genre du ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage, de l'Artisanat et de l'Insertion (MEFPAI), a également été partagé avec les points focaux.

Le SNU a en outre poursuivi en 2021 son appui à l'ANSD pour la mise en place du mécanisme de suivi de la demande des services sociaux de base. Une enquête en ligne portant sur un échantillon de 1 255 ménages, représentatifs au niveau national et dans les zones d'intervention du SNU, a été menée durant le mois d'avril 2021 pour apprécier les effets, entre autres, de la COVID-19 sur le bien-être subjectif, la couverture des services sociaux (santé, nutrition, éducation, protection, ...), le revenu, l'emploi..., en tenant compte du genre et de l'équité géographique. Le rapport est disponible et permet de répondre aux besoins en données pour suivre et évaluer les effets de la crise sanitaire sur les conditions de vie des ménages. Grâce à cette enquête, le SNU a continué à renforcer les capacités de 19 agents de l'ANSD dans la conduite des enquêtes en ligne.

Le SNU a également participé au comité de pilotage de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) qui permet de suivre plus d'une quarantaine d'indicateurs des ODD. Un appui technique a été effectué sur les questionnaires pour les rendre plus sensibles à l'enfant et aux couches vulnérables et permettre une meilleure prise en compte de ces cibles dans les politiques et programmes publics.

Dans le même ordre d'idées, grâce au soutien du SNU, le Sénégal a amélioré la disponibilité des données socio-démographiques et sanitaires pour une meilleure planification du développement local. L'élaboration de la base de données sur l'enquête démographique et de santé de « FassE » s'inscrit dans cette dynamique.

Dans la perspective de rendre fonctionnelle l'observatoire national du dividende démographique, le SNU a

appuyé l'État du Sénégal dans l'élaboration des profils des ODD pour 10 régions du pays. Cet appui a concerné à la fois le renforcement de capacité des experts régionaux, mais aussi un appui à la production de connaissances : l'élaboration des rapports régionaux des ODD et des notes d'orientation ont permis de renforcer le plaidoyer en faveur d'une budgétisation sensible aux ODD.

L'appui du SNU à travers l'initiative « *Data for Now* » portée par la Division de statistique des Nations Unies du DESA a organisé des ateliers de formation sur la méthodologie de calcul de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES) et sur la méthodologie de calcul des ODD 2.1.2, 2.3.1 et 2.3.2 (ODD 2). En outre des consultants ont été mis à disposition pour effectuer le catalogage et le profilage des données dans les différentes bases de données COVID-19 produites par le système statistique national, mais aussi pour mettre en œuvre une architecture de données qui permettrait aux statisticiens, aux analystes SIG et à d'autres experts de l'ANSD d'intégrer, d'accéder, de récupérer, de traiter et d'analyser en collaboration différents types d'ensembles de données dans un environnement commun de gestion des données.

Dans le cadre du projet du système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), la division de statistique des Nations Unies a obtenu les résultats suivants :

- Capacité développée à produire des comptes environnementaux et économiques par le biais d'ateliers virtuels et en personne sur les comptes fonciers et l'outil ARIES pour le SCEE, ainsi qu'une séquence de formations en ligne sur ARIES pour le SCEE, pour l'ANSD, l'ANAT, le CSE et d'autres agences au sein du comité technique.
- Élaboration des comptes d'occupation du sol : les résultats sur les comptes d'occupation du sol ont été obtenus et le rapport est en cours de rédaction.
- Amélioration des données de base/d'entrée : la qualité, l'exactitude et la cohérence des cartes d'occupation du sol pour le Sénégal ont été améliorées et de nouvelles méthodologies pour leur compilation sont à l'étude.
- Élaboration d'un plan national : une évaluation détaillée des besoins politiques et de la disponibilité des données pour les comptes environnementaux et économiques est en cours, ce qui aboutira à l'élaboration d'un plan national pour l'avancement des comptes environnementaux et économiques au Sénégal.

**Produit 7.3. D'ici à 2023, les acteurs étatiques et la plateforme des acteurs non étatiques disposent de mécanismes de consolidation de la gouvernance démocratique pour améliorer le climat politique**

Dans le cadre de l'amélioration de la participation politique des femmes aux élections locales, le SNU a appuyé plusieurs initiatives en collaboration avec des partenaires comme l'Observatoire national de la Parité (ONP), DSP Afrique (Dialogue, Sécurité, Paix), le COSEF (Conseil Sénégalais des Femmes).

Plusieurs résultats ont été atteints en 2021. Une campagne de communication a été déroulée autour de la représentation paritaire aux élections municipales et départementales de janvier 2022 (181 personnes touchées), sur les enjeux de la participation politique et de l'élection des femmes en tant qu'actrices de développement et de changement ; avec les parties prenantes des représentants de l'Assemblée nationale, du Haut Conseil des Collectivités Territoriales, de la société civile, des partis politiques, des experts électoraux, des Elus locaux (conseillères et conseillers des communes et départements), les associations de femmes, et les femmes candidates aux élections locales de 2022. Ce fut l'opportunité de promouvoir et d'encourager les femmes candidates aux élections locales, pour mettre en place un espace en vue de renforcer les liens entre les femmes et les hommes, contribuer à l'instauration d'un climat social de paix pour un processus électoral inclusif et réussi.

En ce qui concerne la communication, plusieurs produits ont été élaborés en 2021 :

- Une plaquette de propositions de réformes du Code général des Collectivités locales pour introduire la parité.
- Une plaquette d'informations sur la Loi sur la Parité/Décret d'application et leurs modalités de mise en œuvre.
- Une brochure sur les procédures de saisine des juridictions en cas de non-respect de la parité aux élections locales de 2022.
- Une brochure des arrêts commentés de la Cour suprême sur l'obligation de respect de la parité dans les organes de décisions des collectivités locales.

- Un Guide de la femme candidate (version digitale).
- Un guide sur le processus électoral et la gouvernance territoriale.
- La mise en place à l'échelle nationale d'un dispositif d'observation, de veille et d'alerte sur le respect des dispositions de la loi sur la Parité et de son décret d'application.
- Le renforcement de capacités des femmes, via la dotation de 37 femmes observatrices et 10 femmes journalistes de compétences pratiques pour l'observation des élections au Sénégal, la formation de 20 femmes candidates sur la stratégie de la campagne électorale.
- Dans le cadre du projet « Accélérer la ratification et la domestication des traités de l'Union Africaine » (PARDUA), le SNU a appuyé l'élaboration d'une note sur la situation politique au Sénégal.

**Produit 7.4. D'ici à 2023, les acteurs étatiques et la plateforme des acteurs non étatiques disposent de capacités renforcées en termes de synergie d'actions pour prévenir les conflits, l'extrémisme violent et le terrorisme**

| Indicateur de produit  | Valeur de base | Cible | Valeur atteinte |
|--|----------------|-------|-----------------|
| Indicateur A : Nombre d'acteurs formés à la prévention et à la gestion des conflits, l'extrémisme violent et le terrorisme.  | 50             | 45    | 3905            |
| Indicateur B : Nombre d'initiatives communautaires opérationnelles mises en place pour la prévention et la gestion des conflits, l'extrémisme violent et le terrorisme à l'issue des formations. | 10             | 78    | 656             |

La formation des communautés, l'exercice de simulation en condition réelle et la campagne de communication audio et vidéo ont permis de renforcer de manière considérable la coordination et la collaboration entre les forces de défenses et de sécurité d'une part, et entre ces derniers et les communautés frontalières dans la gestion d'une crise.

Dans les résultats obtenus en 2021, nous pouvons compter le fait que les Forces de défense (FDS) et de sécurité ont pu tester leur capacité de réaction face à une crise ; les FDS ont testé les limites de la communication inter corps dans la gestion d'une crise ; les communautés ont pris conscience de leur rôle d'alerte, de prévention et du partage de renseignements dans la gestion d'une crise et elles ont compris le rôle de chaque corps intervenant dans la gestion de la sécurité aux frontières.



Dans la même année le Sénégal a initié un travail de renforcement de capacités en matière de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de consultations, les acteurs de la chaîne pénale directement impliqués dans cette lutte ont pu se rassembler, échanger et identifier des priorités devant faire l'objet d'une révision législative ou de renforcement de capacités opérationnelles au niveau national, afin de s'adapter à l'évolution de la menace terroriste. Ces consultations ont mené à l'identification de certains domaines d'intervention, axés sur les priorités identifiées dans le contexte sénégalais, portant ainsi à la mise en œuvre effective de formations sur la coopération entre les services d'enquête et les autres acteurs du système judiciaire, la collecte de renseignements et leur judiciarisation et le recours aux techniques spéciales d'enquête dans la lutte contre le terrorisme, en respectant les droits de l'homme et l'Etat de droit.

Ces différentes consultations et formations ont incité le Sénégal à se pencher sur la nécessité d'élaborer une stratégie nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme. Ainsi, sur demande des autorités compétentes, le Sénégal a pu bénéficier d'une assistance technique pour l'élaboration de ladite stratégie à travers la mise œuvre de réunions consultatives en collaboration avec le Cadre Interministériel de Coordination des Opérations de Lutte anti-terroriste (CICO). Avec l'adoption d'une approche multisectorielle, ces réunions ont permis d'identifier différents axes stratégiques prioritaires pour le pays, de faire ressortir les thématiques pertinentes à considérer dans le contexte sénégalais et d'établir une liste préliminaire des prochaines étapes à mettre en œuvre, afin d'aboutir

5 390 formations des communautés et exercice de simulation et formation sur la gestion de crise  
 6 65 émissions radio, diffusion vidéo, match de foot, caravane, communication ; soirée culturelle



à la rédaction et la validation de la future stratégie nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme. Les consultations avec les différents points focaux désignés au sein des ministères, ainsi que les travaux, seront poursuivies en 2022.

**Produit 7.5. D’ici à 2023, les institutions publiques y compris les corps de contrôle disposent de capacités renforcées pour développer, adopter et appliquer des textes en vue du renforcement de la gouvernance administrative, du contrôle et d’audit des procédures**

Les avants projets de textes relatifs à la DP ont été finalisés en 2021. Ils serviront à remplacer la précédente loi de 2014. Un atelier d’échanges et de sensibilisation avec les parlementaires sur le système sénégalais de DP a été organisé en juillet 2021. Le SNU a en 2021 aussi offert son soutien à l’élaboration d’un plan d’actions et un mécanisme de suivi évaluation de la SNLCC. Un forum national de partage de la SNLCC avait été organisé avec la présence du Président de la République.

| Indicateur de produit  | Valeur de base | Cible | Valeur atteinte  |
|--|----------------|-------|------------------|
| Indicateur A : Nombre d’agents des corps de contrôle formés.                                 | 30             | 60    |                  |
| Indicateur B : Existence de textes de lois révisés portant sur la déclaration de patrimoine. | Non            | Oui   | Oui <sup>7</sup> |
| Indicateur C : Existence d’une stratégie nationale de lutte contre la corruption.            | Oui            | Oui   | Oui <sup>8</sup> |

**Produit 7.6 : D’ici 2023, les institutions centrales et locales disposent de capacités renforcées en matière de gouvernance numérique en vue d’une meilleure qualité de l’offre de services publics**

Des réalisations significatives ont été enregistrées dans le cadre du renforcement de capacités en matière de gouvernance numérique parmi lesquelles on peut noter :

- La mise en œuvre de la stratégie numérique nationale avec la stratégie E-gov qui a été élaborée, ainsi qu’un plan d’actions prioritaires opérationnel sur la transformation numérique de l’Administration.
- Un rapport de benchmark sur l’identité nationale numérique, un document sur l’état des lieux de l’écosystème de l’identité numérique au Sénégal sont finalisés. Un rapport sur l’état des lieux du cadre juridique est également disponible.
- Une plateforme sur la carte santé digitale est développée et mise en ligne.
- La task force eVaccin du ministère de la Santé et de l’Action sociale est renforcée en équipements (imprimante pass sanitaire).

60 agents des Espaces Sénégal Services (ESS) des régions de Dakar, Thiès, Kaolack, Louga, Fatick et Saint-Louis ont été formés sur la relation client et la qualité de service afin d’assurer la satisfaction des usagers/citoyens.

Des équipements composés d’imprimantes, de tablettes et de GPS pour la collecte de données, ainsi que des feedback management services (FMS) et des bornes interactives ont été fournis pour mesurer la satisfaction des usagers des ESS.

Un schéma directeur numérique des territoires ainsi que trois plans de numérisation sont en cours d’élaboration pour les communes de Mont-Rolland, Sandiara et Bargny. Un exercice de benchmark a été mené sur plus d’une vingtaine de pays, afin de capitaliser sur les différents facteurs de succès.

Un fonds numérique a été mis en place alimenté par les ressources du PNUD et de la DER/FJ, afin d’assurer la promotion de l’entreprenariat digital chez les jeunes et les femmes dans trois communes pilotes de Mont-Rolland, Sandiara et Bargny.

L’Observatoire du Numérique, qui est chargé de recueillir et interpréter les données relatives à l’impact du numérique dans la société, a été soutenu pour la mise à jour de sa plateforme et la prise en compte de nouveaux indicateurs dont ceux relatifs à l’Universalité d’Internet. Le processus est en cours.

<sup>7</sup> Les avants projets de textes relatifs à la DP ont été finalisés

<sup>8</sup> Validation politique par le biais du forum national de partage de la SNLCC présidé par le Président de la République en sept 2021

<https://www.sn.undp.org/content/senegal/fr/home/presscenter/articles/Forum-national-SNLCC.html>

Des cours en ligne pour le renforcement des cadres du secteur public sur le développement d'une stratégie de transformation numérique inclusive post COVID-19 ont été réalisés, avec un total de 386 participants enregistrés et 182 ayant accompli le cours avec succès.

Le développement d'un index de mesure de l'inclusivité de l'économie numérique du Sénégal a également été accompli en 2021.

**Effet 8 : D'ici à 2023, les femmes, les jeunes et les groupes les plus vulnérables exercent pleinement leurs rôles, le contrôle citoyen dans les Politiques Publiques**

| Indicateurs d'effet   | Valeur de base   | Cible | Valeur atteinte |
|---|--|-------|-----------------|
| Indicateur 1 : Pourcentage de sièges électifs occupés par les femmes à l'Assemblée nationale et dans les Collectivités territoriales. | AN : 42%<br>CT : 47,2% (femmes dans les conseils)<br>(Source CAEL) | 50    | ND <sup>9</sup> |
| Indicateur 2 : Pourcentage de femmes au niveau de l'exécutif local dans les collectivités territoriales (maire, adjointe au maire).   | CT : Femmes maires : 2,51% (14 sur 557)                            | 60    | ND              |

Les élections locales sont prévues au mois de janvier 2022. Pour le moment les valeurs de renseignement des indicateurs de l'effet 8 ne sont pas disponibles. Cependant, des efforts considérables sont enregistrés dans le renforcement du leadership des femmes, la territorialisation des ODD et la mise en place de mécanismes nationaux et locaux qui permettent de mieux suivre le renforcement de l'application des principes de droits de l'homme.



<sup>9</sup> Non déterminé du fait des élections locales en janvier 2022

**Produit 8.1. D’ici à 2023, les collectivités territoriales disposent de capacités renforcées pour la mise en œuvre des plans de développement local prenant en compte les femmes, les jeunes, les enfants et les groupes vulnérables ainsi que les dimensions environnementales et les changements climatiques**

| Indicateur de produit  | Valeur de base | Cible | Valeur atteinte |
|--|----------------|-------|-----------------|
| Indicateur A : Nombre de plans de développement local intégrant les ODD.                       | 0              | 26    | 9 <sup>10</sup> |
| Indicateur B : Nombre d’acteurs territoriaux formés sur les outils de la planification locale. | 0              | 150   | ---             |

Relativement à la territorialisation des ODD, l’édition du guide de planification intégrant les ODD est en cours de finalisation. Il y a eu l’élaboration d’un plan de communication et la capitalisation des leçons apprises. Une stratégie de généralisation du projet sur la territorialisation des ODD a été définie et trois communes pilotes ont été appuyées dans l’élaboration de leur : i) plan de développement communal intégrant les ODD ; ii) schémas communaux d’aménagement des territoires ; iii) diagnostic des potentialités économiques et définition d’une politique d’emploi.



Dans le cadre du projet « Fass Emergent », et partant du constat que le Plan d’Investissement Communal de 2012 n’était plus adapté au Plan de Développement Communal (PDC) « nouvelle génération », il a été jugé nécessaire de rédiger un nouveau PDC et de doter la commune de Gueule Tapée – Fass – Colobane (GTFC) d’un document de planification stratégique et opérationnel pour le développement de son territoire pour la période 2021-2025. Ce document inclut un Plan d’Investissement Communal pour les cinq prochaines années (2021 – 2025).

Enfin, avec l’objectif de (i) valoriser la réalisation du dividende démographique, (ii) de répondre aux besoins croissants en matière d’infrastructures et de services ; et de (iii) renforcer les capacités des collectivités territoriales et des acteurs pour les projets de développement local, le SNU a réalisé un coaching territorial avec près de 600 acteurs communaux.

Le SNU a également réalisé un accord avec la Direction des Financements et des Partenariats Publics Privés (DFPPP), pour le renforcement des capacités des autorités de la DFPPP envisageant la réalisation des PPPs des infrastructures à niveau local. Le SNU a appuyé 11 plans de développement locaux intégrant les ODD. S’agissant du renforcement de capacités, 32 acteurs territoriaux ont été formés sur les outils de planification locale.

<sup>10</sup> PDL intégrant les ODD



**Produit 8.2. D’ici à 2023, la société civile et les groupes vulnérables disposent de capacités améliorées pour formuler, mettre en œuvre et assurer le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement**

| Indicateur de produit  | Valeur de base | Cible | Valeur atteinte |
|--|----------------|-------|-----------------|
| Indicateur A : Nombre d’acteurs (organisations de la société civile, leaders communautaires et groupes vulnérables) formés en suivi-évaluation des programmes et politiques. | 376            | 50    | ND              |
| Indicateur B : Existence d’un système d’information territorial, fonctionnel et participatif.  | Non            | Oui   | Non             |
| Indicateur C : Nombre de rapports d’évaluation des programmes et politiques publics produits et diffusés par les acteurs non étatiques.                                      | 0              | 1     | 0               |

Il est prévu d’équiper l’unité de transformation des produits céréaliers mis en place à Fass Gueule Tapée Colobane dans le cadre du projet de territorialisation des ODD en machines de filtrage, d’emballage, de séchoir, de granuluse, d’épierreuse et de matières premières ; et de les former sur l’utilisation des équipements. Le processus de sélection vient d’être bouclé ; les fournisseurs identifiés et les PO élaborés.

Un important volet de renforcement des capacités des OSC et de groupes vulnérables a été mis en œuvre par le SNU dans les régions de Tambacounda (323), Sédhiou (1 231), Kolda (140), Kédougou (3 542), Ziguinchor (21) dans le domaine de la lutte contre la COVID-19, la promotion et la protection des droits de l’enfant, les pratiques familiales essentielles, l’entrepreneuriat social, Diagnostic participatif et élaboration de plan d’actions, le genre et la Planification territoriale.

**Produit 8.3. D’ici à 2023, les acteurs institutionnels et la société civile disposent de capacités renforcées en suivi évaluation et en surveillance de la mise en œuvre des obligations internationales en matière de protection et de promotion des droits de l’Homme.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur les traités de l’Union Africaine (PARDUA), le SNU en collaboration avec le ministère de la Justice et le Comité sénégalais des droits de l’Homme, soutient la création et l’opérationnalisation d’une cellule de suivi des traités relatifs aux droits de l’homme, notamment la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples, le Protocole de Maputo, la Charte africaine de la jeunesse et la Charte africaine des droits et du bien-être de l’enfant.





Les résultats suivants ont été atteints : la liste des futurs membres et partenaires de la cellule a été élaborée et validée, ainsi qu'un projet de décret portant création de la cellule. Toujours dans le cadre du projet PARDUA, le SNU a appuyé le ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE) / Direction des Affaires Juridiques et Consulaires (DAJC), pour la mise en place d'un système de numérisation et d'archivage électronique des conventions relatives à l'Union Africaine signées et ratifiées par le Sénégal. Une plateforme d'archivage numérique performante (Gestion Electronique des Documents, GED) a été créée, dans l'objectif d'accélérer le traitement des dossiers (accords et conventions bilatéraux et multilatéraux) non encore ratifiés par le Sénégal. Ainsi, un audit archivistique et un inventaire de 70 archives de la DAJC (traités et conventions signés et ratifiés par le Sénégal) ont été réalisés. La plateforme de gestion électronique des documents (GED) a été produite. Le pré-classement et l'archivage physique des traités relatifs à l'UA ont été réalisés ; un guide d'installation et de configuration et un guide complet de l'utilisateur ont été produits ; des formations ont été réalisées au profit de la DAJC et de l'unité informatique du MAESE sur l'utilisation de la plateforme GED.

Le SNU a appuyé le ministère de la Justice notamment la Direction des Droits humains à finaliser et publier la Stratégie nationale des droits de l'Homme du Sénégal (SNDH), sous la coordination du Conseil consultatif national des droits de l'Homme et du Droit international humanitaire (CCNDH-DIH). Le même appui a été apporté à la publication du plan d'action national de mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel et des organes de traités des Nations Unies. Par ailleurs, le Bureau a appuyé le recrutement d'un consultant national chargé de conduire une « Etude sur la mise en œuvre des Principes directeur des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme dans le secteur extractif sénégalais » sous la coordination du Comité sénégalais des droits de l'Homme (CSDH) et de l'observatoire national pour le respect des droits de l'Homme dans le secteur extractif sénégalais (ONRDH-SE). Le rapport provisoire de l'étude est disponible. Le rapport final sera partagé et rendu public durant le premier trimestre de l'année 2022.

Des jeunes et des journalistes ont été impliqués dans des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités portant sur la prévention de la corruption, notamment par l'engagement dans la Hackathon Coding4Integrity, qui a vu la participation de 32 jeunes développeurs sénégalais, ainsi que par la formation et le réseautage à l'endroit de journalistes d'investigation.

Parmi les recommandations fortes formulées à l'Etat du Sénégal par la Haute Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme figure la présentation d'un rapport volontaire à mi-parcours sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU de 2018. Le ministère de la Justice n'a pu élaborer ledit rapport pour des raisons d'agenda. Quant à la formation des membres de l'Observatoire national des lieux de privation de liberté (ONLPL), elle a été reportée en 2022 du fait que le mandat actuel de l'Observateur national prend fin en janvier 2022. Il a été jugé plus indiqué de réserver la formation à la nouvelle équipe du prochain observateur qui sera désigné en début d'année 2022.



## CHAPITRE 3 : Progrès réalisés par rapport à la promesse de « ne laisser personne pour compte »

En ce qui concerne la promesse de « *ne laisser personne pour compte* », ce principe clé est pris en compte dans toutes les interventions de l'ONU au Sénégal, qui cible principalement les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les personnes atteintes du VIH.

Les groupes vulnérables et discriminés dans le pays demeurent dans le besoin et sont directement soutenus par des programmes visant à les aider à être plus résilients et intégrés dans leurs communautés. C'est le cas des professionnelles du sexe, des survivantes de violences sexuelles et sexistes ou de mutilations génitales féminines, des jeunes mères sans emploi et non scolarisées, des adolescentes sans emploi engagées dans des mariages précoces, des personnes âgées, des populations indigènes, des populations dispersées et isolées, des populations nomades par exemple. Dans ce contexte, des données ventilées sont essentielles pour respecter l'engagement de ne laisser personne pour compte. Pourtant, le Sénégal manque encore de données désagrégées. En effet, les moyennes nationales ne suffisent généralement pas, car elles ne mentionnent pas le genre, le revenu, la géographie, la citoyenneté et bien d'autres inégalités. Aussi, le SNU dans une perspective de mieux prendre en compte les personnes les plus vulnérables, appuie le système statistique nationale pour une production de données désagrégées.



Social Dialogues Spaces Facilitated for At Risk Population.

Overall - National Space

0.0

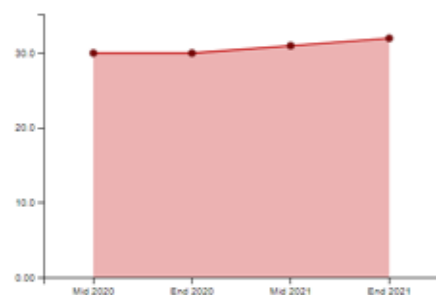
National Space

32

Sub-National Space

N/A

Overall - Sub-National Space



Note: This chart showing overall progress of 2020 and 2021.

### 3.1. Interventions conjointes en 2021

En 2021, le UNCT a mené plusieurs interventions conjointes, en accordant une attention particulière au principe de « *Ne laisser personne pour compte* ». Ces interventions ont pris en compte l'égalité des sexes et la protection des droits de l'Homme. Par exemple, en 2021 dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, le UNCT a soutenu plusieurs centres et agents de santé, notamment ceux des quartiers vulnérables et densément peuplés, tels que Ngor et Médina, ainsi que l'hôpital de Fann, qui est le plus grand centre de traitement des patients COVID-19, avec mise à disposition de produits d'hygiène, masques et produits désinfectants. Le UNCT a effectué des visites et des dons similaires à la prison pour femmes de Liberté 6 à Dakar et dans plusieurs internats coraniques (Daaras) pour atténuer leur vulnérabilité et renforcer leur résilience face à la pandémie. En effet, les femmes et les enfants ont été durement touchés par la pandémie, en particulier les enfants de Daraas, qui sont vulnérables aux abus et à la violence sexuelle. Le UNCT a fourni à ces groupes vulnérables des équipements de

protection, notamment des cartons de gel hydroalcoolique, des masques, des dispositifs de lavage des mains, ainsi que du matériel de sensibilisation et des aliments de base. Par ailleurs, le UNCT a mené une mission dans le nord du Sénégal, dans les régions de Saint-Louis et de Matam, pour rencontrer les bénéficiaires des différents programmes d’insertion socio-économique, afin de renforcer leur accompagnement. Ces bénéficiaires comprenaient des productrices de riz, des réfugiés, des jeunes et des écoliers. Le UNCT est également actif sur quatre groupes de travail : jeunesse, genre, handicap et protection contre les actes d’exploitation et d’abus sexuels (PSEA).

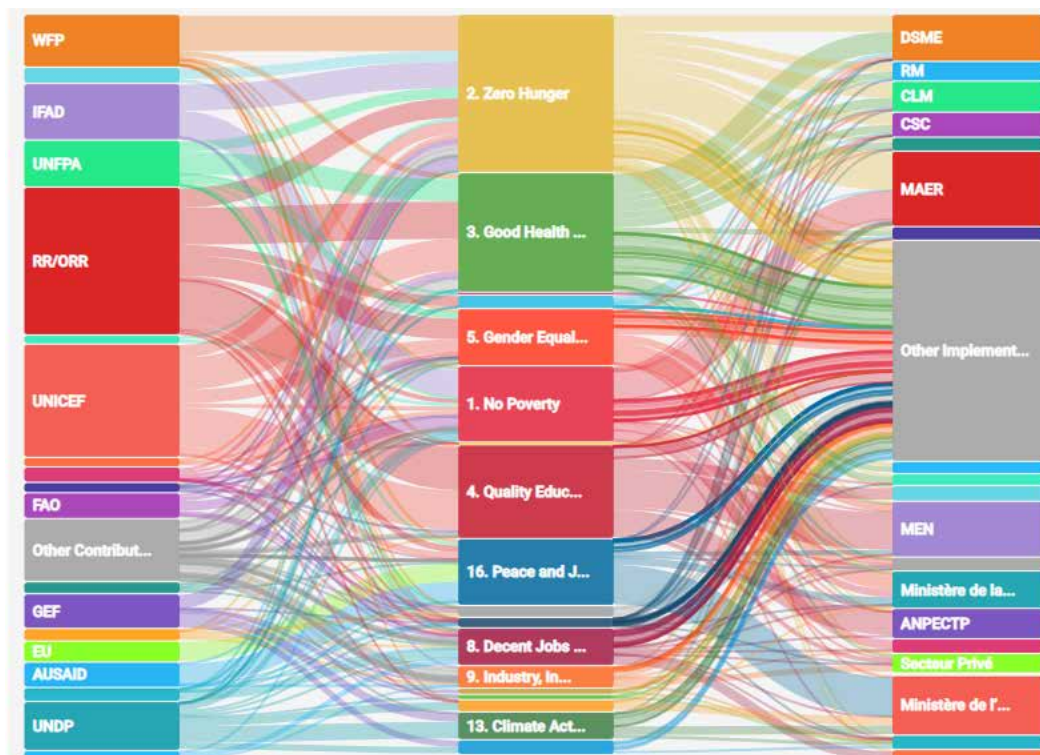


Pour un développement durable, il est important que la croissance soit inclusive et une redistribution équitable des richesses et que les jeunes aient la possibilité de contribuer à la croissance. La croissance économique ainsi que les investissements dans les services sociaux et dans les infrastructures de base doivent également être décentralisés vers d’autres régions du Sénégal, notamment les régions les plus pauvres. En effet, les inégalités de revenus sont élevées. Les 10% les plus aisées détiennent 47,7% du revenu national tandis que les 50% les plus pauvres détiennent 13,5% en 2020. Les inégalités régionales persistent en termes d’accès aux services sociaux de base. Des disparités sont notées aussi dans l’accès aux services associés au logement (électricité, internet, eau, assainissement, énergie de cuisson) entre les régions rurales et les milieux urbains. Ainsi, les populations de la zone rurale et les ménages à faible revenu ont un accès plus limité à ces services. Par exemple, le taux d’accès à l’eau potable s’élève à 97% à Dakar, 82% dans les autres milieux urbains et de 65,7% en milieu rural. De même, le taux d’accès à l’électricité s’élève à 97,4% à Dakar, 88,7% dans les autres milieux urbains et de 52,5% dans les zones rurales. Par ailleurs, l’insécurité alimentaire reste toujours une réalité au Sénégal. Elle affecte plus le milieu rural, les pauvres et les régions de Kolda, Kédougou, Sédhiou, Tambacounda et Matam. Malgré les efforts fournis par les agences, le SNU doit continuer de renforcer ses capacités en matière d’inclusion de manière plus coordonnée. En effet, plus d’actions peuvent être menées pour s’assurer que les plus vulnérables soient inclus dans la conception des politiques de développement et dans la mise en œuvre des ODD. Au niveau interne, des consultations plus régulières avec les populations marginalisées doivent être mises en place pour garantir leur participation et leur implication dans tous les aspects de nos projets. Cela aidera aussi le SNU dans son travail de « *ne laisser personne pour compte* ».



### 3.2. Appui aux partenariats et financement de l'Agenda 2030

Dans la lignée de son appui au Gouvernement du Senegal, le SNU a mis en œuvre des partenariats multiformes pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable et conformément au passage du funding au financing, des partenariats visant à lever les contraintes du financement du développement avec un accent particulier sur le secteur privé et la contribution des femmes au développement de l'économie locale.





Dans cette perspective, des partenariats clés et innovants ont été mis en place :

- L'UNCDF en cherchant à lever les obstacles à la contribution inclusive des femmes à l'économie locale, a mis en œuvre un programme conjoint avec le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques du Sénégal (FONSIS). Ainsi, UNCDF et le FONSIS ont travaillé conjointement sur la structuration, la création et la gestion d'un fonds d'investissement appelé le Fonds d'autonomisation économique des femmes, le « *WE ! Fund* ». Cette société à responsabilité limitée est dédiée à l'investissement dans les PME et les PPP qui ont un impact transformateur sur les moyens de subsistance des femmes et leur autonomisation économique en fournissant des capitaux propres et des prêts subordonnés.
- Le « *WE ! Fund* » a actuellement plus de 30 projets dans son pipeline et met en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources pour déployer la deuxième phase, avec un objectif de \$ 20 millions USD supplémentaires.
- Le projet « PARFA » est exécuté conjointement par le FIDA et l'ONUDI, sur financement du Fond mondial de l'Environnement (GEF), mobilisé par le Gouvernement du Sénégal dans le cadre du plan Senegal Emergent (PSE). Le projet met l'accent sur l'amélioration des services écosystémiques, la sécurité alimentaire, ainsi que les revenus des petits exploitants agricoles, grâce au développement des filières agricoles et la création d'emplois rémunérés pour les populations en zones rurales. En particulier les femmes et les jeunes dans des activités liées à la préservation des terres et la transformation écologique de l'agriculture.
- Concernant la territorialisation des ODD, les partenariats avec les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État ont permis de mettre en œuvre le projet de territorialisation des ODD qui constitue une expérimentation de la façon dont les ODD pourraient être domestiqués. 15 collectivités territoriales vont bénéficier de plans territoriaux de développement intégrant les ODD.
- Le partenariat avec le groupe de la Banque Mondiale a été renforcé grâce à un dialogue régulier, notamment en termes de plaidoyer et de mise en œuvre de projets sur des thématiques communes.
- Dans le cadre de la coopération sud-sud, les UNCT du Sénégal et de la Gambie ont conçu en 2021 un projet conjoint sur financement du Peace building Fund (PBF), dont le but est de rassembler des informations pertinentes sur les causes probables de conflits et d'identifier les priorités des interventions transfrontalières pour résoudre ces problèmes, afin de promouvoir la paix le long des communautés frontalières et d'autre part la coopération avec UNISS et UNOWAS, pour renforcer les initiatives dans les zones transfrontalières.
- Les dépenses publiques actuelles consacrées aux ODD ont été réorientées, par exemple en éliminant les subventions aux combustibles fossiles, en introduisant la variante climatique ou en procédant à des réformes budgétaires tenant compte de l'égalité des sexes.
- Les dépenses publiques futures ont été évitées, afin de libérer des ressources pour réinvestir dans les domaines clés comme l'action en faveur du climat ou la réduction des risques de catastrophe.
- Les ressources financières du gouvernement ont été fournies de manière plus efficace, par exemple en renforçant les procédures de passation des marchés publics.
- Les flux financiers nationaux, internationaux, privés et publics des autres parties prenantes ont été réorientés pour respecter les principes ci-dessus.
- Dans le cadre de l'éducation, d'importants partenariats ont été consolidés par le SNU en 2021 avec la société civile, à des fins de plaidoyer notamment, ainsi qu'avec d'autres partenaires au développement, afin d'entamer la mise à l'échelle de certaines interventions innovantes (dans le domaine de la réinsertion scolaire par exemple avec les contributions mobilisées auprès de la Banque Mondiale et de USAID en appui au MEN, ou auprès du Canada également) et d'assurer la mise en œuvre du plan de riposte sectoriel à la COVID-19 (JICA par exemple). A travers le SNU, les prérequis pour l'élaboration du Pacte de Partenariat ont été installés en collaboration avec le Partenariat Mondial pour l'Éducation, et des soutiens techniques ont été mis à la disposition de partenaires bilatéraux et multilatéraux (ex : Canada, JICA, Union Européenne) dans le cadre de la préparation de leurs programmes d'appui budgétaire.
- Outre la redynamisation nécessaire de la plateforme de coordination et de dialogue sectorielle (GNPE), et les contraintes liées aux faibles allocations de ressources dégagées par les collectivités territoriales au bénéfice du développement des services d'éducation et de formation, les principales contraintes tiennent encore souvent à l'absence ou à la faiblesse des contreparties attendues de la partie nationale, dans un contexte où plus de 90% des dépenses du secteur sont réservées à des dépenses de fonctionnement, et notamment de salaires. Peu d'investissements restent faits par la partie nationale en termes d'investissement, notamment en direction des enfants hors de l'école.



- Pour ce qui est des réalisations financières et des efforts de mobilisation de ressources du SNU dans le cadre du PTA conjoint pour l'Effet 4, les dépenses enregistrées sur le PTA conjoint en 2021 ont atteint un niveau record de US\$ 9 151 107,37. Dans la mesure où le budget disponible en début d'année 2021 était de US\$ 7 221 320, le SNU a pu mobiliser au moins US\$ 2 millions supplémentaires, soit 20% des objectifs de mobilisation de ressources initiaux. Le succès relatif rencontré dans la mobilisation de ressources tient particulièrement au fait que le système éducatif est « sorti » de la crise COVID-19 en 2021 depuis la réouverture des écoles décrétée au niveau national en octobre 2020.

### 3.3 Résultats des Nations Unies travaillant plus et mieux ensemble : cohérence, efficacité et efficience des Nations Unies

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du Système de Développement des Nations Unies, plusieurs initiatives visant à améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficience ont été menées en 2021.

Plusieurs projets conjoints ont été mis en œuvre en 2021 dans l'esprit de renforcer la cohérence et l'efficacité du SNU au Sénégal :

- Le projet Fass Emergent vise à rendre opérationnel le dividende démographique mis en place dans la commune de Gueule Tapée-Fass-Colobane, pour lutter contre la déscolarisation des jeunes et la fragilisation de la santé des femmes (ONUDI, UNCDF, UNICEF, FNUAP).
- Le projet Women Count permet de s'assurer que chaque femme et chaque fille compte dans la production et l'utilisation des données pour le suivi des ODD au Sénégal (UNFPA, PNUD, UNICEF, Groupe de statistiques des Nations Unies)
- Le projet Muskoka appui la réduction de la mortalité maternelle et infantile (OMS, UNFPA, UNICEF, ONU Femmes).
- Le projet UBRAF renforce la participation et l'inclusion des femmes dans les efforts et les actions de prévention du VIH/sida (ONUSIDA, OMS, UNICEF, PNUD, UNESCO, UNFPA, UNODC).
- Le programme MPTF sur l'éducation au Sénégal a assuré la continuité de l'apprentissage pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables pendant COVID-19 (UNESCO HCR, UIT et UNICEF).
- L'initiative « *Le Panier de la Ménagère* » vise à assurer un pont entre les producteurs, contraints aux restrictions de déplacement et les ménages vulnérables qui étaient dans le besoin de denrées de consommation pendant la Covid (FAO, UNWOMEN, FNUAP).
- Le Projet conjoint d'appui au secteur productif des groupes vulnérables dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 visait à accélérer les transformations structurelles et maintenir les populations hors de la pauvreté (PNUD, FAO, FNUAP, ONUDI, UNWOMEN, UNCDF).

Les différents groupes de travail thématiques mis en place par le UNCT visent eux aussi à renforcer la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies au Sénégal.

#### Task force ODD

La Taskforce ODD a été revitalisée en février 2022 principalement pour accompagner le MEPC avec les préparatifs de la deuxième Revue nationale volontaire (RNV) et sa participation au Forum politique de haut niveau en juillet 2022, ainsi que le Cadre Décennal d'Accélération (CDA) des ODD. Il a été décidé d'inclure d'autres initiatives pertinentes comme le Cadre de financement national intégré (INFF) qui est en cours. La Taskforce qui comprend 12 agences du SNU sous le lead technique du PNUD et la coordination du RCO s'est engagée à donner un appui technique sur la rédaction des rapports financiers pour les ateliers de consultations avec les parties prenantes comme la société civile, ainsi qu'à la participation du Gouvernement au Forum en juillet. Une somme de 34 500 000 de FCFA soit 57 000 USD a été mobilisée auprès des agences du SNU.

#### « Operations Management Team » (OMT)

Dans le cadre de la gestion des opérations, l'OMT se réunit chaque mois, afin de trouver des solutions opérationnelles aux problématiques communes (RH, achats, Finances, protocoles, IT...). Le groupe a procédé à la mise en place du BOS Sénégal en 2021. 2,78 millions USD serait économisé une fois pleinement mis en œuvre. Le personnel des opérations a bénéficié de nombreuses formations en 2021 pour mettre à jour les données,

effectuer les analyses essentielles et l'examen annuel du BOS. La construction de la Maison des Nations Unies à Diamniadio fait partie intégrante du BOS et tout l'OMT est mobilisé. L'OMT s'est également engagé dans le processus de « *common premises* », afin de recenser les locaux et les dépenses du SNU.

#### « Disability-Gender-PSEA »

Au sein du UNCT il existe un groupe de travail PSEA et un groupe de travail « *inclusion* », traitant des stratégies inclusion de handicap, genre et droits humains. Les groupes de travail ont été revitalisés en 2021 et rassemblent une vingtaine d'agences. Concernant la PSEA, un point focal a été désigné au sein du gouvernement, afin de faciliter le dialogue et les consultations. Une activité de renforcement des capacités de quatre jours a eu lieu pour les points focaux agences, afin de former le personnel en interne. Sur la thématique du handicap, une évaluation a été réalisée par le groupe de travail en 2021. Le UNCT soutient également une PME à Mont Rolland qui promeut l'autonomisation économique des personnes handicapées. Pour l'aspect genre, une évaluation interne a été finalisée en décembre 2021 avec de bons résultats. Par ailleurs le UNCT dispose de 5 projets conjoints axés sur les femmes.

#### Groupe Communication (UNCG)

Dans la lutte contre la COVID-19, l'engagement communautaire, la communication et le plaidoyer sur l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'autonomisation de femmes, la promesse de ne laisser personne pour compte ; le groupe communication a élaboré et déployé des campagnes de communication conjointes, en direction des différentes cibles du SNU, en particulier les plus vulnérables. La communication conjointe a également été renforcée à travers différentes campagnes digitales conjointes pour porter les différentes thématiques, initiatives, projets et programmes déployés par les agences du SNU. Par ailleurs, des outils de communication conjointe ont été mis en place, comme le SNU Magazine ; une publication trimestrielle destinée à partager avec les partenaires, les réalisations et l'actualité des agences, fonds et programmes du SNU. En outre, des dizaines de produits audiovisuels et infographiques ont été élaborés sur les thématiques prioritaires et diffusés dans les plateformes d'ONU Sénégal, pour renforcer l'action du SNU dans son soutien au Gouvernement pour la réalisation des objectifs de développement du Sénégal.

#### Jeunesse

Les jeunes représentent une partie significative de la population du Sénégal. La stratégie globale du Secrétaire Général des Nations Unies, nommée « *Jeunesse 2030* », est le guide de référence pour le SNU dans son travail avec et pour la jeunesse. En 2021, plus de 16 agences du SNU ont continué d'accompagner le Gouvernement du Sénégal dans l'élaboration d'une stratégie nationale pour la jeunesse, dite PSE Priorité Jeunesse 2035. À travers ce travail, le SNU a renforcé sa collaboration avec les organisations de jeunesse du Sénégal et a notamment conduit un exercice de cartographie des organisations de jeunesse partenaires. Le projet Youth Connekt Sénégal en cours de mise en œuvre depuis 2021, contribue lui aussi à renforcer l'engagement et la participation active des jeunes dans le développement local. En 2021 le SNU a aussi soutenu le gouvernement à travers le « *programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes* », sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse. En termes de progrès, le SNU à travers UNICEF a en 2021 conduit des consultations aux échelles nationale et régionale pour récolter l'avis de près de 450 jeunes dans 7 régions du Sénégal sur différentes thématiques comme le changement climatique, le genre, l'éducation etc. Parmi les programmes jeunes des agences, il est possible aussi de citer le partenariat 2021-2025 entre le SNU et le Gouvernement du Sénégal signé en décembre 2021, qui concerne l'insertion et l'emploi de 95 300 femmes et jeunes dans les chaînes de valeurs agrosylvopastorales halieutiques et aquacoles autour des agropoles. Ou encore le programme cantines scolaires du PAM en étroite collaboration avec le ministère de l'éducation et qui bénéficie aujourd'hui à 293 103 élèves.

En 2021 le SNU à travers l'ONU DC, a appuyé la mise à disposition de petites subventions à des ONGs et Associations locales, et a permis l'identification et l'assistance directe à plus de 350 enfants victimes de traite. Cette assistance comprenait un accueil d'urgence, une assistance médicale et psychosociale et une prise en charge alimentaire.

#### Stratégie Genre

Le Sénégal a eu des avancées dans le domaine de la protection des droits des femmes et des filles, notamment au niveau législatif, juridique, sociale et économique. Cependant, des efforts restent à faire pour relever le pari de l'équité et de l'égalité de genre. Les pesanteurs socio-culturelles et religieuses persistent et entravent la pleine jouissance par les femmes et les filles de leurs droits. Cela se traduit par la persistance de leur vulnérabilité à toutes les formes de violences, aux pratiques culturelles particulièrement les mariages d'enfants, les mutilations génitales féminines (MGF), à leur accès à grande échelle à la santé, aux ressources productives et financières,

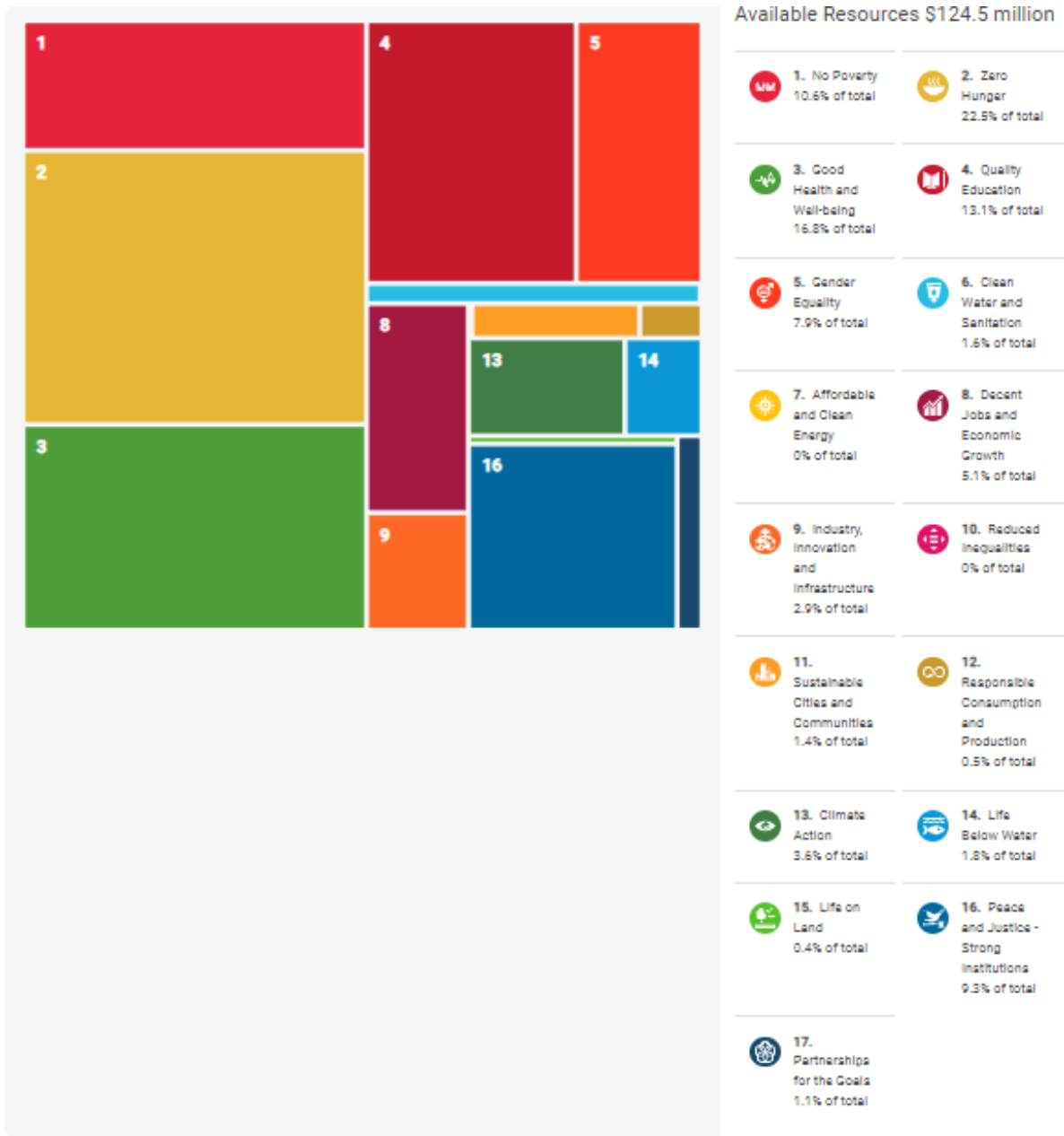
à des emplois formels élevés et bien rémunérés leur permettant d'accéder aux instances de décisions. Cela est d'autant plus exacerbées auprès des femmes et des filles les plus marginalisées, comme les femmes vivant avec un handicap, les femmes rurales, les migrantes, ou les femmes appartenant aux minorités sexuelles. Les institutions nationales sont un atout pour une meilleure défense du droit des femmes, mais elles font face à de nombreux défis pour remplir pleinement leur mission, notamment de manque de ressources et d'indépendance. Le groupe de travail genre a finalisé une évaluation sur les actions du UNCT en 2021, le groupe de travail a évalué 15 indicateurs. Il a été mis en avant que le UNCT répond aux exigences minimales de huit critères sur 15, approche les exigences minimales de cinq critères sur 15, et deux critères sont manquants. Ceci a conduit à l'élaboration d'un plan d'actions de sept catégories : résultats, ressources, capacité, leadership, culture organisationnelle, partenariat, S&E et planification. Concernant PSEA, une lettre a été envoyée en 2021 au point focal désigné par le ministère de la Coopération pour faciliter le dialogue et les consultations. Cette lettre expliquait les normes de conduite des Nations Unies dans ce domaine. Une activité de renforcement des capacités a eu lieu pour les acteurs nationaux et les partenaires onusiens. Le plan d'action PSEA a été élaboré et vise en 2022 à constituer un réseau PSEA national.

#### Stratégie Inclusion du handicap

En ce qui concerne le handicap, l'insuffisance des informations, tant en quantité qu'en qualité, concernant les données statistiques et de recherche dûment ventilées ne facilite pas la prise en charge effective des droits de personnes handicapées à travers une politique publique pertinente. En dépit de l'adoption d'une loi d'orientation sociale relative à la promotion et la protection des droits des personnes handicapées en cours de mise en œuvre, le Comité des droits des personnes handicapées, a recommandé à l'Etat d'adopter des mesures relatives à l'utilisation du questionnaire sur le handicap, afin d'établir davantage de données disponibles de qualité. En ce qui concerne l'éducation, il n'y a pas d'accès équitable à l'enseignement primaire et secondaire pour les enfants handicapés qui ont un faible accès à l'éducation inclusive. En ce qui concerne l'emploi, les personnes en situation de handicap ont des difficultés d'insertion sur le marché du travail : seules 6,8% des personnes handicapées sont occupées et le taux de chômage 12,2% est supérieur à la moyenne nationale. Une évaluation a été réalisée par le groupe de travail Handicap sur le travail de l'UNCT en 2021 sur 14 indicateurs. L'évaluation a mené à l'élaboration d'un plan d'action avec 28 propositions d'interventions réparties en 4 catégories : leadership, inclusivité, programmes et culture organisationnelle.

En collaboration avec l'Association « *Handicap.sn* » le SNU a organisé du 22 au 30 Novembre 2021 un atelier de renforcement des capacités sur les métiers de la photographie et de l'art plastique en lien avec les thématiques de la traite des personnes et du trafic de migrants à l'attention de 9 membres de l'association, afin de les doter d'outils et de capacités pour leur autonomisation, mais également les sensibiliser sur la traite des personnes. A la suite de cette formation, les œuvres réalisées ont pu être exposées à la galerie Loman Art de Dakar en marge de la célébration de la journée de la femme le 8 mars 2022.

### 3.4. Aperçu financier et mobilisation des ressources



Les dépenses globales pour les 8 effets s'élèvent à \$ 147, 402, 292, ce qui est supérieur aux ressources disponibles (124, 5 millions de dollars). Ceci illustre un effort de mobilisation de ressources considérables en 2021.

## CHAPITRE 4 : Priorités de l'équipe pays des Nations Unies pour l'année à venir



L'année 2022 et 2023 constituent les deux dernières années du cadre de coopération. Elles permettront de consolider les acquis et de clôturer le présent cycle. C'est une période qui coïncide avec le processus de préparation du nouveau cycle de coopération 2024-2028.

En termes de perspectives il s'agira de :

- Poursuivre le soutien au programme de cash transfert du Gouvernement, ainsi que les autres programmes de protection sociale qui ont permis de soulager les populations avec la crise sanitaire.
- Soutenir la digitalisation de l'agriculture : le déploiement de la plateforme « *BuyFromWomen* » qui permettra aux femmes agricultrices de renforcer leurs capacités, de faciliter leur accès au marché et au financement grâce aux modules e-learning, e-commerce et gestion de la trésorerie et des finances.
- Renforcer les offres d'éducation et de formation alternatives ciblant les enfants et les jeunes exclus. Une attention toute particulière devra également être portée en 2022 à l'inclusion, des enfants en situation de handicap, et à la contribution du SNU aux chantiers liés aux politiques, systèmes d'informations, et à la génération de preuves.
- Accélérer les efforts de réinsertion scolaire et socio-professionnelle des enfants et des jeunes en 2021, y compris à travers le financement du Gouvernement dans le cadre du budget programme, afin de renouer avec les objectifs de l'ODD4 d'ici 2030.
- Renforcer l'intégration du genre dans les programmes de santé, nutrition, WASH et les indicateurs de violences faites aux femmes dans le mécanisme de collecte.
- Renforcer la continuité des services de prévention et de prise en charge des VBG dans le contexte de la COVID-19.



- Renforcer de manière coordonnée les dispositifs de prévention, de détection, de signalement, de prise en charge et de suivi des cas de protection, en particulier les violences faites aux enfants et les VBG/MGF, par chacun des services sectoriels au niveau local, dans le respect de leurs mandats.
- Finaliser le processus d'élaboration de la stratégie nationale de l'état civil et son plan d'action et mettre en place de manière harmonisée des dispositifs d'appui à la déclaration des naissances au sein des structures sanitaires.
- Assurer le suivi régulier et renseignement des indicateurs pour l'élaboration du rapport de monitoring des ODD 16 et 5.
- Poursuivre le plaidoyer pour la ratification par le Sénégal de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG), en saisissant le contexte favorable avec le Sénégal, qui assure la présidence tournante de l'Union africaine pendant un an.
- Continuer d'appuyer le Gouvernement sur le projet du PSE Priorité Jeunesse 2035.
- Soutenir le Sénégal à disposer d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes et à la revue à mi-parcours du cadre de Sendai.
- Procéder à l'évaluation du cadre de coopération (UNSDCF 2019-2023) et l'élaboration d'un nouveau CCA.
- Mettre en œuvre des initiatives transfrontalières avec le Mali, la Mauritanie, la Gambie, la Guinée et la Guinée Bissau.
- Développer le leadership des femmes et jeunes filles pour assurer des performances durables et une professionnalisation dans le secteur des AGRs.









NATIONS UNIES  
SENEGAL

